

S É N A T

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1981-1982

Service des Commissions.

BULLETIN DES COMMISSIONS

AFFAIRES CULTURELLES

Mardi 27 octobre 1981. — *Présidence de M. Michel Miroudot, vice-président, puis de M. Jacques Habert, vice-président. La commission a entendu M. André Henry, ministre du temps libre, sur le projet de budget pour 1982 consacré au loisir social, à l'éducation populaire et aux activités de plein air.*

Le ministre a tout d'abord donné des précisions sur l'organisation de son département et la répartition des responsabilités.

— la direction de la jeunesse et la direction des sports sont placées sous l'autorité pleine et entière du ministre délégué ;

— la direction du tourisme est placée sous l'autorité du secrétaire d'Etat chargé du tourisme ;

— la direction de l'administration relève de sa responsabilité propre, ainsi que la direction du loisir social, de l'éducation populaire et des activités de pleine nature. C'est dans et par cette dernière que se développera l'essentiel de la politique du ministre : tourisme associatif, éducation de la responsabilité, pratique sportive non soumise à la recherche de la performance.

Le ministre a précisé que le budget du temps libre, dans son ensemble, ne représentait que 0,29 p. 100 du budget de la nation. Cependant, l'augmentation dont il bénéficie par rapport à 1981 (+ 30,4 p. 100) témoigne de l'importance donnée à ce secteur par le Gouvernement.

Parmi les quinze grands projets conçus par le ministre, quatre sont fondamentaux :

— le chèque-vacances : cette aide à la personne devrait favoriser le départ en vacances des Français qui ne partent pas actuellement (environ un sur deux) ; 250 000 personnes en seraient bénéficiaires dès la première année de sa mise en œuvre. L'objectif est d'atteindre 5 millions de personnes en dix ans sur les 15 ou 16 millions de Français qui ne partent pas en vacances mais souhaitent pouvoir le faire.

— le projet de loi sur les associations : il s'agit là d'une action capitale qui réglera cinq questions :

- la reconnaissance de l'utilité sociale ;
- la recherche de garanties sociales en dehors de l'Etat (économie sociale, mutualité...);
- l'accès aux médias ;
- le statut de l'élu social ;
- la fiscalité et les charges sociales.

L'élaboration de ce projet de loi, piloté par le ministère du temps libre, concerne vingt-cinq ministères et demandera une année de travail.

— les animateurs, leur statut, celui des métiers de l'animation : une étude est actuellement menée à ce sujet et le rapport sera rendu public dans un mois environ. Les métiers de l'animation devraient connaître un développement considérable ; un statut cadre est donc à élaborer, qui ne conduit pas à l'« étatisation » de personnels très attachés, à juste titre, à leur autonomie.

— l'aménagement du temps : l'étalement des vacances dans le temps, mais aussi dans l'espace, est un phénomène irréversible. Il faut aider les municipalités à accompagner ce mouvement.

Le ministre a souligné que la plupart des crédits seraient décentralisés, avant même l'entrée en vigueur de la loi actuellement en cours d'examen, grâce aux relais des collectivités locales et des associations.

M. André Henry a enfin indiqué que, sans opposer le loisir social au tourisme traditionnel, il entendait accorder la priorité aux établissements de vacances permettant d'accueillir des familles aux revenus modestes et plus particulièrement favoriser l'équipement des stations de montagne de basse et moyenne altitude afin d'en finir avec l'élitisme qui fait qu'on crée des équipements toujours plus hauts pour des prix toujours plus élevés. 3,8 millions de Français partent en vacances de neige ; il faudrait porter ce chiffre à 10 millions dans les six ans qui viennent.

Une campagne d'information et d'incitation pour la « découverte de la France » est actuellement menée en liaison avec les collectivités locales.

Après l'exposé du ministre, s'est instauré un large débat dans lequel sont intervenus **MM. Raymond Espagnac, Marc Bœuf, Jacques Habert, Hubert Martin, Yves Le Cozannet, René Tinant et Mme Hélène Luc, rapporteur pour avis des crédits du temps libre.**

Le ministre a répondu aux questions des commissaires en rappelant tout d'abord que sa politique d'équipement des zones de basse et moyenne montagne tendait, d'une part, à supprimer la limitation par l'argent du nombre des bénéficiaires de vacances de neige en équipant les stations de basse et moyenne altitude, d'autre part, à permettre l'utilisation de ces équipements en été. Il a indiqué qu'il consulterait les responsables, professionnels et spécialistes sur place.

Sur le problème des subventions versées aux associations, le ministre a apporté les précisions suivantes :

— une politique de transparence sera dorénavant menée ;
— le refus du saupoudrage ne signifie pas que l'Etat souhaite se désengager : au système actuel d'octroi de subventions de fonctionnement devrait peu à peu se substituer une procédure de définition de contrats de programme afin que des associations dynamiques mais de faible importance numérique puissent être aidées en fonction de l'intérêt de contrats d'objectifs ;

— 1 500 postes Fonjep vont être distribués ; l'objectif est de porter le montant de la bourse Fonjep à 50 p. 100 du traitement moyen comme à l'origine — au lieu de 22 p. 100 — mais dès à présent le taux a été augmenté de 20 p. 100 (31 000-38 000).

Le statut cadre des animateurs ne doit pas en faire des fonctionnaires, ni de l'Etat ni des municipalités. Il est cependant nécessaire d'en élaborer un pour clarifier une situation trop complexe caractérisée par la diversité et la multiplicité des diplômes.

A propos de l'aménagement du temps « libéré », plusieurs composantes doivent être envisagées. Le loisir quotidien pose un grand problème ; la semaine de trente-cinq heures en effet peut s'organiser selon deux options : ou bien une semaine plus courte, ou bien, solution qui a la préférence du ministre, une durée de travail quotidienne allégée, ce qui rééquilibre la vie familiale, en particulier pour les femmes. Pour les fins de semaine, des bases de plein air et de loisir seront financées. En ce qui concerne les vacances, et plus particulièrement le prix de journée dans les villages-vacances, il existe effectivement un problème pour les catégories intermédiaires de la population. Celles-ci sont en fait les plus défavorisées car leurs revenus étant trop élevés pour qu'elles puissent bénéficier des aides sociales, elles ont globalement des revenus plus faibles que des catégories moins favorisées. Le camping-caravaning sera développé : 300 000 places sont prévues dans le Plan de deux ans. Si l'on peut encourager le camping à la ferme ou chez l'habitant, il ne saurait être question de favoriser le camping sauvage. Il faut également développer toutes les formes de vacances pouvant convenir aux personnes âgées, de plus en plus nombreuses à partir du fait de l'avancement de l'âge de la retraite, ainsi qu'au milieu rural qui est actuellement défavorisé.

Si l'accent est mis sur les stations de moyenne et basse montagne, afin de favoriser l'étalement des vacances dans l'espace, il n'est pas question pour autant d'oublier le littoral où se posent effectivement des problèmes, notamment en Bretagne ; il faudra là aussi équiper l'arrière-pays.

En ce qui concerne les associations, le ministre a précisé que la notion d'utilité sociale allait plus loin que l'utilité publique ; qu'il s'agissait de la reconnaissance du rôle social joué dans la société ; bien évidemment, la plupart des associations actuellement reconnues d'utilité publique pourront bénéficier de ce nouveau statut. Une concertation est engagée avec toutes les associations ; les procédures en doivent être décentralisées et tous les types de concertation *a priori* mis en œuvre (ceci est valable également pour les autres projets prioritaires, le chèque-vacances, le statut des animateurs, l'aménagement du temps). Des instances de concertation permanentes sont également prévues (commissions nationales, commissions régionales, haut comité pour la jeunesse, etc.).

M. André Henry a déclaré qu'il s'occupait personnellement du développement du jeu d'échecs ; les crédits promis par le précédent gouvernement seront versés à la fédération et une réflexion est à engager sur les moyens d'encourager ce jeu éducatif.

Le ministre a terminé ses propos en soulignant que « l'éducation au temps libre » était une éducation à la responsabilité afin que le temps libre ne soit pas un temps mort. Il faut tenir en échec l'esprit d'assistance et la passivité.

La commission a entendu ensuite le **rapport pour avis de M. Roland Ruet** sur le **projet de loi n° 371 (1980-1981)**, adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**.

Le rapporteur pour avis a tout d'abord indiqué que la commission lui avait confié une mission très limitée, dans la mesure où seuls les articles 61 et 62 du projet relevaient de sa compétence. Toutefois, il conviendrait d'aborder aussi l'article 59 pour le compléter sur un point.

M. Roland Ruet a souligné qu'il ne proposait donc pas de jugement global sur le projet de loi. Une telle appréciation appartient à la commission des lois.

I. — Abordant l'article 61, M. Roland Ruet a rappelé que depuis trois ou quatre ans MM. Michel Miroudot et Jacques Carat, rapporteurs pour la culture, exprimaient leur vive inquiétude sur l'avenir de la décentralisation. Toute politique culturelle doit favoriser le plus grand nombre possible d'initiatives. Or l'Etat tend à se décharger de sa mission sur les « industries culturelles », alors que le secteur marchand, dont le profit est la loi, n'a pas pour finalité de soutenir le pluralisme de la création.

En outre, la commission avait dénoncé un déséquilibre croissant, dans l'effort budgétaire, entre Paris et le reste de la France.

M. Roland Ruet a rappelé que la commission ne souhaitait pas transférer à l'Etat toute la charge de la culture. Il importe que les collectivités territoriales conservent leur initiative propre dans la définition des projets et des politiques et qu'elles participent à l'effort financier correspondant. Mais les communes ont des ressources inégales ; ce sont souvent les plus pauvres qui ont le plus de besoins de développement culturel. Redonner aux collectivités la maîtrise de leur destin culturel ne doit pas avoir pour conséquence d'aggraver les écarts.

En application de l'article 61, 500 millions de francs sont inscrits au projet de budget pour 1982. Cette dotation se décompose en deux masses :

— 350 millions de francs sont destinés à atténuer les charges des communes et, éventuellement, des départements ;

— 150 millions de francs alimenteront un fonds d'action culturelle réparti sur une base régionale.

Le rapporteur a conclu sur l'article 61 en proposant de donner un avis favorable.

II. — M. Roland Ruet a proposé d'amender l'article 59 dont le paragraphe II traite du code de prescriptions et de procédures techniques particulières applicables aux collectivités. Aux règles particulières que détermine ce code, il conviendrait d'ajouter les prescriptions relatives à la protection du patrimoine culturel.

A l'appui de sa proposition, le rapporteur a fait observer que les élus et les usagers n'ont pas toujours été satisfaits des conditions dans lesquelles sont appliquées les lois de protection, telle la loi de 1913. Les spécialistes interviennent souvent sans expliquer, ni justifier, leurs décisions. Il est vrai que ces techniciens doivent respecter certains impératifs d'ordre logique et scientifique qui ne sont pas tous inscrits dans un texte législatif ou réglementaire. Toutefois, le caractère de ces préoccupations ne justifie pas le secret sur les éléments pris en compte. Une décentralisation authentique des responsabilités exige que tous les élus soient mis en mesure de savoir exactement ce que la rigueur scientifique impose. C'est pourquoi il convient que le maximum de règles relatives à la protection du patrimoine culturel figurent dans le code prévu à l'article 59.

Abordant l'examen de l'article 62, le rapporteur a indiqué que depuis longtemps les maires demandent que la charge de l'indemnité de logement des instituteurs soit supportée par l'Etat.

L'article 14 de la loi du 30 octobre 1886 dispose que le logement des instituteurs est une dépense obligatoire pour les communes. Depuis 1889, ces dernières ont la faculté de verser une indemnité représentative lorsqu'elles ne peuvent proposer un logement.

Le Sénat avait proposé, lors de l'examen du projet de loi pour le développement des responsabilités locales, que cette charge soit supportée par l'Etat.

Sur les instances de la commission, le Gouvernement d'alors avait déposé, et le Sénat, adopté, un amendement tendant à attribuer à chaque commune une dotation spéciale et proportionnelle au nombre d'instituteurs. Cette subvention n'aurait été versée en totalité qu'au bout de six ans, son montant augmentant d'un sixième chaque année.

L'article 62 du projet de loi institue lui aussi une dotation spéciale. Il pose en principe que la charge du logement des instituteurs incombe à l'Etat. Cependant, la contribution de la commune serait seulement allégée car la somme qui lui est allouée serait égale au « tiers du montant annuel moyen des indemnités représentatives de logement versé par l'ensemble des communes ».

En outre, cette clé de répartition est prévue pour 1982 seulement ; il n'est pas normal d'affirmer un principe et de limiter *ratione temporis* sa mise en œuvre.

La commission, à l'invitation de son rapporteur, a donné un avis favorable à l'adoption de l'article 62, sous réserve de l'adoption des *deux amendements* déposés par la commission des lois qui mettent intégralement à la charge de l'Etat l'indemnité de logement des instituteurs.

La commission a donné un avis favorable à l'adoption du projet de loi ainsi amendé.

Enfin, le président a fait une **communication** sur l'**application des lois**, ressortissant à la commission des affaires culturelles, au 15 septembre 1981.

Reste toujours inapplicable la loi n° 65-1004 du 1^{er} décembre 1965 *tendant à réglementer la profession de professeur de danse ainsi que les établissements où s'exerce cette profession.*

Un projet de loi relatif à l'enseignement de la danse et aux conditions d'exploitation des établissements où est délivré cet enseignement a été enregistré à la présidence de l'Assemblée nationale le 24 avril 1981 (n° 2306).

Trois lois ont reçu de nouveaux décrets :

La loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 *sur l'architecture*. L'article 14 relatif à l'exercice de missions de conception et de maîtrise d'œuvre par les architectes fonctionnaires ou salariés de l'Etat ou des collectivités publiques pour le compte d'autres collectivités publiques ou au profit de personnes privées a reçu son décret d'application.

La loi n° 80-490 du 1^{er} juillet 1980 *portant diverses dispositions en faveur de certaines catégories de femmes et de personnes chargées de famille*. Les deux décrets prévus sont parus.

Le premier précise les conditions spéciales d'accès aux universités et aux autres établissements publics à caractère scientifique et culturel.

Le deuxième décret fixe les conditions dans lesquelles certaines mères de famille bénéficient d'une dispense de diplôme pour se présenter à divers concours.

La loi n° 80-532 du 15 juillet 1980 *relative à la protection des collections publiques contre les actes de malveillance*.

Le décret précisant les conditions dans lesquelles les fonctionnaires, agents et gardiens doivent être assermentés et commissionnés, est paru.

Les autres lois promulguées avant le 15 mars 1981 n'ont pas reçu de nouveaux décrets d'application.

La loi n° 74-696 du 7 août 1974 *relative à la radiodiffusion et à la télévision*. L'article 10 n'est toujours pas applicable. Le Gouvernement a annoncé le dépôt en janvier 1982 d'un projet de loi sur l'audio-visuel réformant la loi de 1974.

La loi n° 75-620 du 11 juillet 1975 *relative à l'éducation*. L'alinéa 1^{er} de l'article 18 prévoit que pour la réalisation d'une expérience pédagogique, un dispositif dérogatoire aux règles s'appliquant normalement aux établissements d'enseignement peut être institué, selon les modalités fixées par décret. Ce sont les décrets n° 72-477 du 12 juin 1972 et n° 75-658 du 16 juillet 1975, respectivement applicables aux établissements d'enseignement publics et aux établissements privés sous contrat, qui constituent le fondement réglementaire ainsi visé. Les mesures prévues par les deux textes réglementaires précités s'avérant adéquates à la solution des problèmes que soulève l'organisation des recherches et expériences pédagogiques en milieu scolaire, il n'est pas apparu nécessaire de les modifier ou de les compléter, puisqu'elles satisfont aux prescriptions de l'article 18 de la loi du 11 juillet 1975. Si, dans l'avenir, il apparaissait nécessaire d'aménager ce dispositif réglementaire, les modifications ou compléments correspondants feraient l'objet d'un texte nouveau.

L'article 20 concernant l'application de la loi en tout ou partie aux territoires d'outre-mer n'a pas encore eu de décret.

La loi n° 75-988 du 29 octobre 1975 *relative au développement de l'éducation physique et du sport*. L'article 14 sur les problèmes relatifs au comité national olympique et sportif français n'a pas reçu tous ses décrets. Ce comité risque de connaître prochainement une réforme de ses statuts qui devront être approuvés par décret. De plus, le Gouvernement a annoncé une réforme de cette loi pour le printemps 1983.

La loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 *relative à la protection de la nature*. L'article 36 a précisé les dispositions de l'article 366 du code rural relatif à la chasse en enclos, en instituant l'obligation de posséder un permis de chasser en cours de validité et en définissant les caractéristiques de la clôture qui doit être continue dans l'espace et permanente dans le temps, et empêcher le passage du gibier à poil comme de l'homme. Ce même article renvoie au décret la définition des conditions dans lesquelles la chasse de certains oiseaux d'élevage peut être autorisée en toute saison dans les enclos. Un projet de décret a été soumis par deux fois au conseil national de la chasse et de la faune sauvage, mais le conseil a été toujours défavorable à toute extension de la chasse aux oiseaux d'élevage, compte tenu des difficultés du contrôle sur un terrain considéré comme le prolongement du domicile. Le tir des oiseaux pourrait donc conduire à de nombreux abus en particulier vis-à-vis d'espèces migratrices. Il n'est donc pas possible, actuellement, à cause de ces difficultés d'application, de publier un texte autorisant le tir des oiseaux en enclos.

La loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 *relative aux installations classées pour la protection de l'environnement*. Les décrets prévus à l'article 16 et à l'article 17 ne sont toujours pas parus.

La loi n° 77-767 du 12 juillet 1977 *modifiant certaines dispositions du titre I^{er} du livre 1^{er} du code du travail relatives au contrat d'apprentissage*. Les dispositions de l'article L. 118-3-1 du code du travail, tel qu'il résulte de l'article 7 de la loi n° 77-767 du 12 juillet 1977 visent à résoudre les problèmes de financement que pose, dans le secteur des banques et des assurances, la formation des jeunes salariés âgés de moins de vingt ans. Or la formation dispensée dans ces deux secteurs d'activité professionnelle est une formation alternée qui s'adresse également à des jeunes âgés de plus de vingt ans. Il est donc apparu plus simple de définir le régime applicable en matière de taxe d'apprentissage aux formations dispensées par les banques et les assurances dans le cadre des textes pris en vertu de la loi n° 80-526 du 12 juillet 1980 relative aux formations professionnelles alternées. En effet, cette loi, qui fait d'ailleurs figurer

l'apprentissage parmi les enseignements alternés, précise dans ses articles 26 et 27 les conditions dans lesquelles ces enseignements peuvent être financés à partir de la taxe d'apprentissage. Le décret n° 80-912 du 21 novembre 1980 d'application de cette loi a pour cette raison été élaboré en tenant étroitement compte des spécificités de la formation dispensée par les secteurs des banques et des assurances qui a été consulté sur la convenance du dispositif. Le décret aurait donc fait double emploi et par conséquent il est apparu préférable de ne pas le publier.

L'article 9 sur les formations professionnelles susceptibles de conduire à l'accomplissement de travaux dangereux n'a toujours pas reçu son décret.

La loi n° 78-786 du 28 juillet 1978 complétant les dispositions de l'article 7 de la loi n° 60-791 du 2 août 1960 relatives à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.

L'application de la loi aux territoires d'outre-mer ainsi qu'à Mayotte (art. 3) reste à faire.

La loi n° 79-4 du 2 janvier 1979 portant réforme de la loi n° 68-978 du 12 novembre 1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutique. Trois projets de décrets relatifs aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des U.E.R. de pharmacie (art. 1^{er} et 2) ont été préparés en collaboration avec le ministère de la santé et le ministère chargé du budget. Les dispositions concernant les modalités de rémunération des enseignants cumulant leurs fonctions d'enseignement avec des fonctions hospitalières (art. 4) font encore l'objet de discussions entre les services concernés et les représentants des fonctionnaires et des établissements intéressés. Ces textes feront, en outre, l'objet d'un examen par les différentes instances consultatives constituées auprès du ministère de la santé avant d'être soumis au Conseil d'Etat.

La loi n° 79-565 du 6 juillet 1979 relative aux études médicales et pharmaceutiques. Le Gouvernement a décidé de différer d'un an l'entrée en vigueur de la réforme du troisième cycle des études médicales, qui était prévue pour 1983.

La loi n° 79-1150 du 29 décembre 1979 relative à la publicité, aux enseignes et préenseignes. Le projet de décret fixant les prescriptions relatives aux emplacements gratuits destinés à l'affichage d'opinion et à la publicité des associations sans but lucratif, en application des articles 7 et 12 est transmis pour avis

au Conseil d'Etat. Sont en outre en préparation : un décret regroupant, en application des articles 17, 18 et 19 de la loi, l'ensemble des dispositions réglementaires relatives aux enseignants et aux préenseignes ; un décret réglementant, en tant que de besoin, la publicité sur les véhicules terrestres, sur l'eau et dans les airs en application de l'article 14 de la loi ; enfin, un dernier décret regroupant des dispositions réglementaires diverses prévues par la loi.

La loi n° 80-526 du 12 juillet 1980 *relative aux formations professionnelles alternées organisées en concertation avec les milieux professionnels.*

N'est pas paru le décret prévu à l'article 25 sur les conditions d'application de la loi à l'agriculture.

Le Gouvernement a annoncé le dépôt, au printemps 1982, de projets de loi qui vont réformer profondément cette loi.

La loi n° 80-528 du 12 juillet 1980 *validant diverses décisions relatives à des nominations dans le corps des professeurs exerçant dans les centres d'enseignement, de soins et de recherche dentaires.*

Le décret prévu à l'article 2 sur les conditions de recevabilité et d'examen des candidatures n'est pas paru.

Une loi a été promulguée depuis le 15 mars : la loi n° 81-766 du 10 août 1981 *relative au prix du livre.*

Aucun décret n'est encore paru.

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Paul Séramy, secrétaire.* — La commission a entendu **M. Marcel Rigout, ministre de la formation professionnelle**, sur sa **politique et les crédits** qui lui sont affectés pour **1982.**

Le ministre a souligné que, pour la première fois, l'enveloppe de la formation professionnelle franchit la barre des 10 milliards de francs et qu'elle est en progression de plus de 28 p. 100 sur le budget de 1981 pour tenir compte du très lourd bilan de la précédente gestion.

Il s'agit de lutter contre le chômage et la déqualification, mais aussi de relever le défi de la révolution des sciences et des techniques.

Aux mesures d'urgence doivent donc s'en ajouter d'autres pour préparer des changements profonds.

Dès la rentrée, 55 000 postes de stages seront ouverts : 15 000 postes de stages d'insertion, réservés aux jeunes sans formation aucune et en voie de marginalisation. Ces stages pourront être prolongés pour conduire à une qualification attestée ; 40 000 postes de stages de qualification, destinés à des jeunes sortant du système éducatif et ne possédant pas une formation professionnelle complète ; enfin des stages d'adaptation ponctuelle seront proposés à des jeunes déjà pourvus d'une qualification et qu'il serait nécessaire d'adapter à un poste de travail.

L'apprentissage doit être rénové, des contrats emploi-formation doivent être développés qui débouchent sur des contrats de travail avant même que soient mis en place les centres d'enseignement professionnel dont la création a été annoncée par le Premier ministre le 15 septembre dernier.

Le ministre a précisé que la mise en œuvre de ces centres ne consistera pas à instituer un nouveau système éducatif, mais bien à accueillir les 150 000 à 200 000 jeunes qui sortent chaque année du système éducatif sans diplôme de qualification.

Mais, au-delà des besoins urgents, il faut se fixer un objectif à long terme. Trois groupes de travail regroupant les partenaires sociaux ont été mis en place dès le mois d'août. Ces trois groupes ont pour thème de réflexion :

- la relance de la formation professionnelle ;
- son financement ;
- la décentralisation.

La formation professionnelle est dans notre pays une construction des plus complexes. Les accords de 1970, la loi de 1971, reconnaissant un droit, ébauchaient sa mise en œuvre, mais les gouvernements de droite successifs ont dévoyé l'esprit de la loi de 1971.

Des millions de travailleurs, faute de moyens et de structures adaptés, sont aujourd'hui privés de l'exercice du droit à la formation professionnelle.

C'est pourquoi le projet de budget pour 1982, par les choix qu'il fait, indique clairement la volonté du Gouvernement d'amorcer le redressement dont nous avons un besoin urgent.

Commencée avec le collectif, l'amélioration du revenu des stagiaires va se poursuivre grâce au retour à l'indexation de leur rémunération sur l'évolution du S.M.I.C.

L'augmentation des crédits de l'A.F.P.A. est prévue. Les interventions de cette agence, pour en faire un instrument

privilegié de la nouvelle politique, seront diversifiées, préalablement à sa réforme. Les moyens nouveaux dégagés dès 1982 permettront la création d'emplois.

Huit millions de francs supplémentaires (16 - 24 millions de francs), soit 50 p. 100 d'augmentation, seront alloués à la formation syndicale. Il s'agit de permettre aux travailleurs de participer efficacement, par l'intermédiaire de leurs représentants syndicaux, des comités d'entreprises, aux plans de formation et au contrôle de la formation dispensée.

Le renforcement du contrôle en matière d'apprentissage et de formation continue sera assuré par la création de 70 postes de contrôleur, ce qui correspond à une augmentation des effectifs de 20 p. 100.

En terminant sa présentation, M. Marcel Rigout a souligné que la responsabilité de coordonner, promouvoir, « piloter » une politique de grande envergure de la formation professionnelle était une tâche immense ; qu'elle réclamait le soutien actif de tous les intéressés, notamment celui des parlementaires.

Un large débat s'ensuivit, auquel prirent part, outre Mme Brigitte Gros, rapporteur pour avis, Mme Danielle Bidard, MM. René Tinant, Adrien Gouteyron, Marc Bœuf, Guy Schmaus, Jules Faigt et Paul Séramy.

En réponse aux questions des intervenants, M. Marcel Rigout a notamment déclaré :

— qu'il partageait la préoccupation exprimée par le rapporteur pour avis concernant les quelque 200 000 jeunes qui sortent chaque année sans qualification du système éducatif. Les conclusions du rapport Schwartz sont très significatives à cet égard. Des mesures ambitieuses doivent être arrêtées, mais sans précipitation, afin d'éviter des erreurs. Les centres de formation professionnelle travailleront sous la responsabilité de la formation professionnelle en collaboration avec l'Education nationale, les collectivités locales, les associations et les entreprises. Il faudra utiliser toutes les ressources de la décentralisation pour aller vers les jeunes et être en communication avec eux. Il faut que les stages débouchent sur un emploi. A cet égard, des contrats de solidarité permettront une première application ;

— que la « loi Legendre » sur les formations alternées sera abrogée. Il faut que les élèves trouvent dans ce type d'enseignement une formation enrichissante et efficace, ce qui est loin d'être le cas ;

— que le taux de participation des entreprises n'a pas augmenté alors que l'objectif de 2 p. 100 de la masse salariale devait être atteint dès 1976, alors que nous sommes à 1,1 p. 100 (avec prélèvement de 0,2 p. 100 pour l'emploi). Le Gouvernement est décidé à parvenir à 2 p. 100, sans précipitation et en persuadant les entrepreneurs — spécialement les P.M.E., déficientes à cet égard — qu'il ne s'agit pas d'un alourdissement de leurs charges, mais d'un investissement. Les problèmes des entreprises de moins de dix salariés, qui échappent encore à la formation professionnelle, devront être étudiés pour trouver des formules appropriées qui les y associeront, car il y a 2 500 000 travailleurs dans ces entreprises ;

— que les contrôles seront renforcés pour mettre fin à certains abus. Il faut que l'argent de la formation professionnelle aille à la formation professionnelle. La transparence et la simplification sont les corollaires de la rigueur ;

— que l'effort concernant l'A.F.P.A. porte cette année sur la création de 350 postes nouveaux ;

— qu'il est nécessaire d'accentuer la politique de formation professionnelle en milieu rural où cette formation est particulièrement indispensable. Des progrès ont certes été réalisés, mais il faut aller plus loin. Les stages de 200 heures doivent être progressivement remplacés par des stages de 800 heures qui devront permettre aux jeunes qui vont devenir chef d'exploitation d'acquérir une formation de haut niveau. Il est également nécessaire d'élever le niveau de formation des maisons familiales et d'orienter davantage l'enseignement public vers la production elle-même ;

— que la politique de formation professionnelle devra comporter des mesures législatives et se poursuivre dans un cadre contractuel ;

— qu'il est nécessaire que la politique de formation débouche sur des emplois stables. A cet égard, toute la politique de la formation professionnelle doit se construire autour du « triptyque » orientation, formation, emploi ;

— qu'il n'est pas envisagé pour l'heure de rattacher l'A.F.P.A., le C.N.A.M. et les autres institutions, qui font de la formation continue, au ministère de la formation professionnelle ; cependant, des changements de structures pourront intervenir ;

— que la formation professionnelle sera définie avec les syndicats et les entreprises, lesquelles devront la considérer comme un investissement pour une bonne adaptation aux besoins spécifiques des régions, des bassins d'emploi ;

— qu'à terme la solution du problème doit être recherchée dans la réforme du système éducatif. Il faut réduire l'échec scolaire, donner à tous une bonne formation générale et revaloriser l'enseignement technique ;

— que les jeunes sortant de centres de formation d'apprentis (C.F.A.) ont déjà un bon taux de placement (80 p. 100), mais que la formation générale et la formation professionnelle que ces centres dispensent devront être améliorées sans que soient opposées théorie et pratique ;

— que le congé de formation régresse : 37 000 congés emploi-formation pris en charge par les entreprises en 1980, contre 50 000 en 1979, 17 000 pris en charge par les fonds d'assurance formation en 1980 contre 18 000 en 1979 ; qu'il faut donc lever les obstacles qui ne sont pas tous financiers, tel le remplacement du salarié en congé et plus généralement les comportements ;

— qu'il est nécessaire de décentraliser au maximum la politique de formation et de recourir à une concertation très active.

Jeudi 29 octobre 1981. — *Présidence de M. Michel Miroudot, vice-président, puis de M. Jacques Habert, vice-président.* — La commission a entendu **M. Jean-Pierre Cot, ministre délégué** auprès du ministre des relations extérieures, chargé de la **coopération** et du **développement**, sur sa **politique** et les **crédits** qui lui sont affectés pour **1982**.

M. Jean-Pierre Cot a souligné que le projet de budget s'insère dans le cadre plus vaste de l'aide publique au développement, qui devra, conformément aux engagements pris par M. le Président de la République, passer de 0,35 p. 100 du P.N.B. à 0,7 p. 100 du P.N.B. en 1988.

Le budget pour 1982, budget de transition, comporte des dispositions significatives : ainsi la progression globale de 19,18 p. 100 contre 17 p. 100 l'an dernier.

Le fonds d'action et de coopération (F.A.C.), avec une dotation de 1 150 millions de francs en autorisations de programme, franchit pour la première fois le cap symbolique du milliard avec un accroissement de 15,3 p. 100. La progression des crédits de paiement est un peu inférieure, 14,4 p. 100 (1 055 millions de francs).

L'assistance technique verra ses moyens progresser avec la création de 280 postes de coopérants (dont 100 inscrits au collectif) et de 100 postes de volontaires du progrès. Les crédits de l'assistance technique progressent de 20 p. 100.

Pour l'action culturelle et sociale, les dotations augmentent globalement de 18 p. 100, les bourses et les crédits de stages de 25,5 p. 100 (+ 36 millions de francs); les crédits d'aide aux œuvres privées et organisations non gouvernementales (O.N.G.) de 76 p. 100 (8,6 — 15,3 millions de francs).

Les actions culturelles proprement dites voient leurs moyens augmenter de 19,5 millions de francs, passant à 74 millions de francs.

L'accroissement des crédits de coopération médico-sociale est de 23 p. 100.

Pour répondre aux difficultés actuelles des Etats africains, deux types d'aide sont prévues : l'une financée sur ressources budgétaires, l'autre mise en œuvre par l'intermédiaire des comptes spéciaux du Trésor.

L'aide budgétaire augmentera de 23,5 p. 100, passant de 8,44 à 10,41 milliards de francs.

Les principaux postes sont les suivants :

— aide multilatérale accordée par le ministère de l'économie et des finances (banque mondiale, etc.) : + 32 p. 100 = 3 755 millions de francs ;

— aide multilatérale accordée par le ministère des relations extérieures, par les instituts et fonds spécialisés des Nations unies (F.A.O., etc.) : + 43 p. 100 = 252 millions de francs ;

— aide bilatérale accordée par le ministère de la coopération : + 18 p. 100 = 3 880 millions de francs ;

— aide bilatérale accordée par le ministère des relations extérieures : + 16,8 p. 100 = 1 648 millions de francs ;

— aide à la recherche scientifique accordée par le ministère de la recherche : + 35 p. 100 = 646 millions de francs.

L'aide bilatérale mise en œuvre sur des ressources de trésorerie progresse davantage encore.

Les prêts gouvernementaux s'accroissent de 166 p. 100 (1 125 millions de francs à trois milliards de francs).

Les autorisations d'engagement de la caisse centrale de coopération économique progressent de 30 p. 100 (deux milliards de francs à 2 600 millions de francs).

L'aide publique au développement progresse globalement de 35 p. 100 ; c'est l'aide bilatérale qui s'accroîtra le plus.

Dans le **débat** qui suivit l'exposé du ministre, **M. Robert Schmitt**, **rapporteur spécial** de la commission des finances, a souligné que le budget, positif en bien des points, restait en deçà

des promesses formulées par le nouveau gouvernement. Si la progression des crédits d'actions culturelles est satisfaisante, elle l'est moins pour le fonds d'action de coopération (F.A.C.).

Abordant les concours directs accordés aux Etats, il a déploré leur augmentation constante et indiqué qu'une commission de contrôle parlementaire serait prochainement créée pour vérifier si l'utilisation des fonds est conforme aux besoins pour lesquels ils ont été versés.

M. Lucien Delmas, rapporteur pour avis, après s'être félicité de la progression globale de 19,2 p. 100 du budget, a manifesté le souhait que des efforts soient plus particulièrement entrepris en faveur de la formation des formateurs, notamment dans le domaine de la technologie. Il s'est déclaré préoccupé par la situation de la diffusion culturelle sous toutes ses formes — livre, presse, cinéma — qui est loin d'être à la hauteur de notre implantation dans les pays d'Afrique. Après avoir souligné le rôle éminent de la recherche outre-mer, le rapporteur a demandé comment s'articuleraient les compétences du ministère de la recherche avec celui de la coopération pour définir la politique scientifique d'aide aux Etats. Enfin, M. Delmas a réclamé qu'une réflexion d'ensemble soit engagée sur les orientations, les moyens et les finalités de notre coopération, en association avec tous les partenaires concernés et le Parlement, comme l'avait fait en 1974 M. Pierre Abelin.

M. Jacques Habert a rappelé la place importante occupée par les établissements scolaires français à l'étranger qui dispensent un enseignement en langue française pour les enfants des coopérants. Les moyens en personnels et en équipements mériteraient d'être accrus. Certains des 280 postes créés en 1982 seront-ils affectés ?

Dans ses réponses, le ministre a souligné :

— qu'il n'y avait pas divergence entre les intentions du Gouvernement et les orientations du budget : la progression des dotations n'a pas d'équivalent dans le passé et globalement l'effort est considérable même si on peut s'interroger sur sa répartition ;

— qu'il est vraiment tout à fait urgent de sauver des Etats littéralement pris à la gorge par leur situation économique et financière dont la gravité est due en grande partie à la crise de l'énergie et à la chute des cours des matières premières ; mais qu'il est bien exact que le F.A.C. est insuffisamment doté ;

— qu'il y a rattrapage partiel pour l'enveloppe culturelle. L'augmentation substantielle des crédits permettra de construire un nouveau centre à Bamako et d'améliorer le fonctionnement des centres existants ;

— qu'il est nécessaire de favoriser la formation des formateurs mais que, malheureusement, c'est un problème très difficile à résoudre en raison des attitudes sociales, plus précisément de la faible considération accordée aux enseignants dans de nombreux pays. Le résultat de ces comportements sociaux est la grande difficulté de recrutement d'éléments de valeur. Cependant les efforts seront poursuivis, notamment à l'Enset de Yaoundé ;

— que des équipes économiques et financières apporteraient leurs concours aux Etats en difficulté dans leurs négociations avec le fonds monétaire ;

— qu'une attention particulière sera donnée à l'édition africaine ;

— que les organisations non gouvernementales représentent un potentiel de dévouement et de compétence que nous n'utilisons pas comme il conviendrait. Elles pratiquent une forme de coopération peu coûteuse de peuple à peuple, ce qui constitue parfois un avantage. Les aides leur sont attribuées, au coup par coup, sur des projets précis étudiés avec soin sans clé de répartition. Cette souplesse n'exclut pas la vigilance sur l'utilisation des crédits ;

— que le transfert de la tutelle de l'Orstom et du Gerdat au ministère de la recherche n'aura pas pour effet d'exclure le ministère de la coopération qui devrait avoir pour mission de recenser les demandes et de préparer les accords cosignés par les deux ministres responsables ;

— qu'il est dans les intentions du Gouvernement de favoriser les cultures vivrières — qui assurent l'autosuffisance des Etats en matière alimentaire — plutôt que les cultures d'exportation qui procurent aux pays producteurs des ressources aléatoires en raison des conditions climatiques et des fluctuations des prix sur les marchés internationaux ;

— que, s'il est mis fin aux accords de globalisation, c'est en raison même des difficultés économiques que connaissent certains Etats, tels Madagascar et le Sénégal ;

— que le point doit être fait avec la commission des affaires culturelles au printemps 1982 ;

— qu'il y aura des créations de postes dans les établissements scolaires français de l'étranger et que des crédits seront ouverts sur le F. A. C. pour parachever le complexe éducatif d'Abidjan et celui de Nouakchott ;

— qu'il est envisagé de revoir la tutelle des établissements d'enseignement du français à l'étranger. Le transfert au ministère des relations extérieures est actuellement à l'étude, tout comme d'ailleurs certaines compétences dévolues jusqu'à présent au ministère de la coopération.

AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Michel Chauty, président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, M. Richard Pouille a d'abord présenté son rapport pour avis sur le projet de budget de l'environnement pour 1982.*

Rappelant que le ministère de l'environnement a maintenant dix ans, le rapporteur pour avis a évoqué les changements d'organisation administrative intervenus en 1981. A propos des grandes orientations du Gouvernement dans le domaine de l'environnement, il a insisté sur la nécessité d'être prudent à l'égard des associations afin de distinguer celles qui ont une réelle vocation de protection de celles qui défendent en fait des intérêts individuels.

A propos du principe « pollueur-payeur » réaffirmé par le Gouvernement, le rapporteur pour avis a indiqué qu'en Allemagne fédérale et au Danemark les frais de fonctionnement des centres de traitement des déchets industriels sont pris en charge par la collectivité, les entreprises acquittant une redevance proportionnelle au tonnage de déchets livrés ; il a estimé que l'application du principe précité est insuffisante pour assurer une protection efficace de l'environnement si l'on veut faire de celle-ci une priorité nationale.

Evoquant les problèmes relatifs à la distribution d'eau potable, le rapporteur pour avis a souligné les écarts de prix considérables constatés actuellement ; il a insisté sur le très mauvais rendement de nombreux réseaux, il a regretté que l'amélioration des réseaux existants ne puisse bénéficier de subventions de l'Etat, il a souligné l'efficacité de la lutte contre le gaspillage d'eau potable ; estimant inopportune toute péréquation générale du prix de l'eau, il a cependant considéré que la solidarité peut

jouer au niveau local. Il a ensuite fait le point des équipements d'assainissement, notamment des projets concernant quelques grandes agglomérations encore dépourvues de réseaux de collecte des eaux usées et de stations d'épuration.

Analysant les actions relatives au traitement des déchets et à la lutte contre le bruit et la pollution de l'atmosphère, le rapporteur pour avis a notamment regretté qu'au moment où l'on envisage de décentraliser, l'implantation de l'agence pour la qualité de l'air à Metz soit remise en cause. Après avoir approuvé l'effort consenti en faveur de la recherche, le rapporteur pour avis a souhaité que le Gouvernement entreprenne une harmonisation des réglementations, suivant les conclusions de la commission interministérielle pour la lutte contre les infractions en matière d'environnement.

Le rapporteur pour avis a ensuite évoqué l'application de la procédure d'étude d'impact ; quant à la protection de la nature, il a notamment estimé que l'aide de l'Etat au fonctionnement des parcs naturels régionaux est très insuffisante.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, M. Jean-Marie Bouloux s'est inquiété de la pollution des nappes d'eau souterraines résultant de l'emploi abusif des nitrates en agriculture ; il a indiqué que, dans son département, deux inconvénients sont cumulés : les nitrates employés ne sont pas bénéfiques pour la culture des céréales, les productions obtenues n'étant pas panifiables alors que la pollution des eaux augmente.

M. Michel Chauty a souhaité que des dispositions soient prises pour assurer l'élimination des carcasses de voitures et des appareils ménagers. A ce propos, le rapporteur pour avis a notamment précisé que la récupération du fer contenu dans ces déchets peut être rentable à condition de traiter des tonnages très importants.

Sous réserve des observations qui précèdent, sur proposition de son rapporteur pour avis, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du projet de budget de l'environnement pour 1982.

La commission a ensuite examiné le rapport pour avis de M. Raymond Brun sur le projet de budget du commerce et de l'artisanat pour 1982.

Le rapporteur pour avis a tout d'abord rappelé la faible croissance du budget (+ 10,6 p. 100), mais en soulignant les difficultés méthodologiques de mesure de sa croissance réelle ; en effet, les crédits afférents à certaines actions ne sont

reconduits que pour six mois, dans l'attente de la définition d'actions nouvelles (primes à l'embauche du premier salarié). Bien que ce budget soit pour l'essentiel un budget de reconduction, il n'en contient pas moins la traduction financière de mesures nouvelles : création de délégations régionales, amélioration de l'outil statistique, réfection de l'hôtel de Seignelay, lutte contre le paracommercialisme, renforcement des services d'apprentissage des chambres de métiers. Budget de reconduction, ce budget est également un budget de transition. Le rapporteur pour avis a en effet énuméré les projets de loi qui devraient, selon les engagements du ministre, être déposés devant le Parlement : le projet de loi sur l'urbanisme commercial, la S. A. R. L. familiale et le statut du conjoint, les bourses de commerce, le financement de la formation continue dans l'artisanat, le système d'aides à la création d'emplois.

Le rapporteur pour avis a ensuite dressé un bilan de l'activité dans le secteur de l'artisanat et celui du commerce : excédent des créations sur les radiations, stagnation du chiffre d'affaires, lent grignotage du marché au profit des grandes surfaces.

Dans le domaine social, le rapporteur pour avis a recensé les modifications intervenues en 1981, plus particulièrement en ce qui concerne la couverture du petit risque et la reconduction de l'indemnité compensatrice, qui fait l'objet de l'article 85 du projet de loi de finances.

Après avoir exposé l'évolution du régime fiscal et juridique des artisans et commerçants, le rapporteur pour avis a émis trois remarques :

— l'augmentation du plafond permettant le bénéfice du régime applicable aux adhérents des centres de gestion agréés (C. G. A.) dans le secteur du négoce peut apparaître insuffisante (+ 13 p. 100) ;

— porté à 19 300 F, le salaire déductible du conjoint pourrait faire néanmoins l'objet d'un effort supplémentaire de la part des pouvoirs publics ;

— la contrainte d'emploi liée à l'octroi du régime de la déduction fiscale de 10 p. 100 sur investissements devrait être assouplie pour répondre aux spécificités du commerce et de l'artisanat.

Le rapporteur pour avis s'est en revanche félicité de la modification proposée par le projet de loi de finances en ce qui concerne le calcul de l'impôt sur les sociétés pour les entreprises nouvellement créées, ainsi que de la reconduction

des dispositions fiscales permettant le « lissage » des charges sociales pour les entreprises franchissant le seuil des dix salariés. Dans le domaine du crédit, il a rappelé la très grande différence existant entre le secteur de l'artisanat et celui du commerce et la nécessité d'améliorer l'accès au crédit de ces deux secteurs en période de forte hausse des taux d'intérêt.

Au chapitre de la formation professionnelle et de l'assistance technique, le rapporteur pour avis a plus spécialement centré son analyse sur l'apprentissage. Les taux de succès aux examens nationaux sont encore trop faibles pour les élèves issus des centres de formation d'apprentis (C. F. A.). Plus satisfaisants ont été jugés la meilleure prise en charge financière par l'Etat des équipements des C. F. A., l'amélioration de la rémunération des maîtres d'apprentissage, le développement des services compétents des chambres de métiers.

En conclusion de son exposé, le rapporteur pour avis a dressé une liste des questions qui devront faire l'objet de précisions de la part du Gouvernement : l'état d'élaboration et les grandes orientations du projet de loi sur l'urbanisme commercial, la réévaluation des plafonds de chiffre d'affaires pour les adhérents des C. G. A. et celle des revenus permettant le régime du forfait, la mesure des effets de la surtaxation des frais généraux des entreprises, le blocage des prix en tant qu'outil inadapté d'une lutte efficace contre l'inflation, l'amélioration de la couverture sociale des commerçants et artisans, la revalorisation du salaire du conjoint admis à déduction, le statut de la S. A. R. L. familiale, la politique globale de la formation aux techniques modernes de gestion pour les commerçants et artisans.

Au cours du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Gérard Ehlers a souligné la nécessité d'obtenir des informations sur l'avenir des grandes surfaces et sur l'élaboration d'un statut efficace du conjoint. Il a rappelé les difficultés d'accès au crédit des commerçants et des artisans en période de tension sur les taux d'intérêt, regrettant la diminution des dotations correspondantes, et estimé que les aides fiscales à l'investissement ne devaient pas être détournées de leur objectif prioritaire de création d'emplois. M. Jacques Bracconnier a regretté le niveau élevé des cotisations sociales versées par les commerçants et artisans, qui contrastent avec la faiblesse des prestations servies. M. Richard Pouille a partagé l'avis du rapporteur pour avis sur les défauts du régime des forfaits, mais estimé qu'il était nécessaire de prévoir un régime de report des bénéficiaires. Il s'est déclaré hostile au régime du blocage des prix. M. Bernard Barbier a souligné les dangers

du paracommercialisme en tant que facteur de concurrence déloyale et facteur de risques pour l'hygiène publique. En réponse à des questions posées par les divers intervenants, le rapporteur pour avis a dressé un bilan de l'expérience des livrets d'épargne manuelle et analysé la portée de l'article 74 du projet de loi de finances relatif à la lutte contre le paracommercialisme dans le secteur des fruits et légumes.

A la suite de cet échange de vues, la commission a adopté, à l'unanimité, le rapport pour avis de M. Raymond Brun, et elle a émis un avis favorable à l'adoption des dispositions relatives au commerce et à l'artisanat dans le projet de loi de finances pour 1982.

La commission a ensuite entendu M. Joseph Yvon présenter son **rapport pour avis** sur le projet de **budget de la marine marchande pour 1982**.

Le rapporteur pour avis a tout d'abord indiqué que la création du ministère de la mer a été accueillie avec enthousiasme par les milieux maritimes, car elle permet d'appréhender l'ensemble des problèmes qui se posent à eux.

Concernant la marine marchande, le rapporteur pour avis a souligné que dans un contexte mondial déprimé, l'armement français a besoin d'une aide financière pour rester compétitif. Il a indiqué qu'un nouveau plan de consolidation et d'expansion a été défini, comportant un dispositif de relance de l'investissement. Il a précisé que 143 millions de francs avaient été engagés pour la réalisation de ce plan lors de la loi de finances rectificative pour 1981, auxquels s'ajouteront 220 millions de francs de crédits de paiement inscrits dans le projet de budget pour 1982. Le rapporteur pour avis s'est félicité de cette initiative et a souhaité que ces mesures soient accompagnées d'une politique efficace d'adaptation de la flotte de commerce à ses besoins futurs. Il a souligné que la flotte de commerce française est jeune et moderne et qu'elle doit permettre l'accroissement de l'influence française en matière de transport maritime.

Concernant le trafic trans-Manche, M. Joseph Yvon a insisté sur la nécessité de tout mettre en œuvre pour renforcer le potentiel des armements français sur ces liaisons.

Abordant ensuite les problèmes de la construction navale, le rapporteur pour avis a indiqué qu'en 1980, compte tenu de la crise mondiale, on peut considérer que notre industrie de l'équipement naval est dans une situation favorable, en raison, d'une part, de la progression des commandes de 25 p. 100 par rapport à 1979 et, d'autre part, de la réorientation de l'activité

de nos chantiers. Il a précisé que ceux-ci s'orientent dorénavant vers des constructions mettant en œuvre des techniques élaborées (celles des plateformes « off shore » ou les usines flottantes) susceptibles de leur assurer des débouchés suffisants. Mais il a regretté que les chantiers navals français, compétitifs sur ces produits à haut niveau technologique, éprouvent des difficultés pour les navires marchands de structure simple et de taille moyenne, comme les vracquiers. Il a insisté sur la nécessité d'une aide de l'Etat qui demeure impérative compte tenu du niveau insuffisant des prix de vente du marché international au regard du prix de revient, surtout ce qui concerne les petits chantiers de construction navale.

Le rapporteur pour avis a enfin examiné la situation de la pêche maritime (plan d'aide de janvier 1981). Il a rappelé l'effort sans précédent en faveur de ce secteur réalisé depuis le début de l'année : 176 millions de francs dans un plan d'aide à l'investissement de janvier dernier et 130 millions de francs au titre du collectif budgétaire de juillet et il a précisé que ce programme témoigne de la confiance du Gouvernement dans l'avenir de la pêche.

En ce qui concerne le budget pour 1982, il a noté la forte progression des crédits (102 p. 100) destinés au maintien de l'emploi et au maintien en flotte. Mais il a ajouté que ce sentiment de satisfaction qu'apporte le plan de relance est terni par les échecs successifs de la politique communautaire. A cet égard, il a condamné l'attitude inacceptable de la Grande-Bretagne qui conteste les droits historiques des pêcheurs français dans ses eaux côtières et insisté sur la nécessité pour nos représentants de faire preuve de fermeté lors des prochaines négociations à Bruxelles.

Il a souligné l'importance de la définition d'une politique de recherche d'une part dans la mise en œuvre de meilleures techniques halieutiques, d'autre part dans la découverte de nouvelles zones de pêche.

Le rapporteur pour avis a précisé que le renouvellement de la flottille de pêche qui constitue la préoccupation essentielle de l'armement trouvera sa réalisation dans l'élaboration du plan pluriannuel annoncé par le Gouvernement. Il a indiqué que la progression des crédits de 30 p. 100 dans le budget de 1982 permettra de financer la première tranche de ce plan. Il a également souhaité que des mesures soient prises sans délai pour moderniser la flotte de pêche artisanale.

M. Joseph Yvon a enfin proposé la réorganisation du marché national du poisson afin qu'un contrôle efficace puisse s'exer-

cer aux divers stades de la distribution du producteur jusqu'au consommateur. Il a suggéré que le fonds d'intervention et d'organisation du marché (F.I.O.M.) se livre à une étude sérieuse sur ce sujet.

A la suite du débat qui a suivi l'exposé du rapporteur pour avis, M. Richard Pouille s'est interrogé sur l'opportunité de maintenir la construction de navires classiques, compte tenu de la compétitivité des chantiers français sur les marchés de haute technicité. Il a indiqué qu'il lui semble préférable de privilégier la construction de navires plus élaborés pour assurer la compétitivité française dans ce secteur.

M. Raymond Dumont s'est déclaré préoccupé par la part réduite et la diminution constante du pavillon français sur les liaisons trans-Manche au profit non seulement de la Grande-Bretagne mais aussi de la Norvège, de la République fédérale d'Allemagne ou de la Finlande. Il a insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour améliorer la flotte de l'armement S.N.C.F. qui est largement dépassé par ses concurrents. Concernant la politique communautaire des pêches maritimes, il a indiqué qu'il partage l'opinion du rapporteur pour avis sur les prétentions exorbitantes de la Grande-Bretagne et dénoncé son manque de coopération évident. Il a enfin estimé que les armateurs ont une responsabilité dans la dégradation de la situation de la pêche et considéré que la réduction des effectifs embarqués ne constitue pas une solution pour réduire les coûts d'exploitation.

M. Raymond Brun s'est interrogé sur l'éventualité de l'utilisation du naviplane Bertin dans le trafic trans-Manche qu'il estime plus performant que les bateaux anglais du même type.

M. Michel Chauty a insisté sur la nécessité d'une politique commerciale pour les constructeurs français. Il a estimé en effet anormal que la part du pavillon français demeure si faible compte tenu de nos capacités. Concernant les petits chantiers, il a souligné l'incohérence de la politique suivie en matière de moteurs qui nuit à leur compétitivité. Il a enfin exposé la situation de la grande pêche aux îles Kerguelen et précisé que si l'on souhaite qu'elles deviennent une base d'avenir pour les pêches françaises, il convient de s'en donner les moyens en installant une véritable base sur place.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur pour avis, la commission a adopté le rapport pour avis de M. Joseph Yvon concluant à l'adoption des crédits de la marine marchande pour le budget de 1982.

Au cours d'une seconde séance, tenue dans l'après-midi, la commission a procédé à l'examen du **rapport pour avis de M. Bernard Legrand** sur les dispositions de la loi de finances pour 1982 concernant l'**aviation civile et commerciale**.

Traitant de la conjoncture mondiale du trafic aérien, le rapporteur pour avis a souligné le préjudice subi par les compagnies américaines et européennes, en particulier sur l'Atlantique Nord et le Pacifique, du fait de la déréglementation des tarifs et des droits de trafic mise en œuvre par les autorités américaines au nom de la libéralisation de la concurrence. Il a donné à ce sujet des précisions concernant le lourd déficit d'exploitation qui affecte depuis 1980 de nombreuses entreprises : Panam, British Airways, Lufthansa, Sabena, Swissair, etc.

Au sujet d'Air France, il a souligné le niveau de trafic relativement satisfaisant, enregistré en 1980, sauf sur le réseau supersonique, et évoqué à ce propos le problème du remplacement des Caravelle par des Boeing 737, opération qui se heurte à l'opposition des mécaniciens demandant le maintien d'un équipage à trois.

A propos du Concorde, dont il a regretté l'échec commercial, il a estimé que la prise en compte du seul déficit conduirait à la fermeture des lignes les moins fréquentées.

Sur le plan financier, M. Bernard Legrand a indiqué que la situation de notre compagnie nationale s'était très sensiblement dégradée, en 1981, du fait de la déréglementation déjà évoquée, de la concurrence des charters, de l'alourdissement des charges, notamment de carburant (30 p. 100 contre 12 p. 100), de la montée des taux d'intérêts et de la hausse du dollar. Pour cet ensemble de raisons, le rapporteur pour avis a estimé que le contrat d'Air France avec l'Etat devrait être révisé et que notre société nationale aurait besoin d'une subvention de l'ordre de 1,5 milliard de francs, non compris les 500 millions de francs nécessaires à l'achat éventuel de 16 Boeing 737.

Concernant U.T.A., M. Bernard Legrand a souligné les bons résultats obtenus par l'entreprise, tout en soulignant le déséquilibre sur le réseau africain entre le trafic Nord-Sud relativement satisfaisant et le trafic Sud-Nord beaucoup moins important, ce qui traduit l'appauvrissement des pays en voie de développement.

Au sujet d'Air Inter, le rapporteur pour avis a souligné le développement très marqué du trafic bien que ces bons résultats soient très contrastés suivant les lignes, les liaisons transversales restant le plus souvent déficitaires. A ce propos, M. Bernard Legrand a observé que la mise en œuvre du T. G. V.

allait entraîner une baisse sensible de la fréquentation des lignes intérieures du secteur Sud-Est, ce qui pose le problème de la coordination air-fer. Il a précisé notamment qu'Air Inter verrait ainsi son trafic réduit de 1,9 million de passagers en 1985 par rapport aux prévisions.

A propos de la Corse, le rapporteur pour avis a précisé que la subvention versée par l'Etat ne couvrirait qu'en partie le déficit subi aussi bien par Air Inter que par Air France.

Concernant l'aviation de troisième niveau, M. Bernard Legrand en a observé le regroupement autour des principales compagnies telles que Touraine-Air Transport et Air Alpes qui ont elles-mêmes signé un accord étroit de coopération.

Examinant ensuite la situation des constructions aéronautiques, le rapporteur pour avis s'est félicité de la percée des Airbus, allant du moyen courrier B 2 au long courrier B 4, déjà vendus à plus de quarante compagnies clientes.

Enfin, à propos des moteurs, M. Bernard Legrand s'est interrogé sur le devenir de la coopération avec les Anglais pour la réalisation de réacteurs, compte tenu des expériences malheureuses réalisées dans le passé, et la commission l'a mandaté pour interroger le Gouvernement à ce sujet.

En réponse au rapporteur, M. Jean Colin a estimé que les conditions d'accueil des passagers et l'irrégularité des services expliquent largement la désaffection de la clientèle d'Air Inter.

M. Jean-Marie Bouloux s'est ému, quant à lui, de la construction d'un appareil faisant concurrence à l'Airbus.

Sous réserve de ces observations, la commission a adopté les conclusions favorables de l'avis de M. Bernard Legrand.

Judi 29 octobre 1981. — *Présidence de M. Pierre Noé, vice-président, puis de M. Michel Chauty, président.* — La commission a entendu le rapport de **M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis**, sur les dispositions du projet de budget pour 1982 concernant l'énergie.

Après avoir rappelé le contexte international, le rapporteur pour avis a souligné notre dépendance dans ce domaine et traité des problèmes particuliers relatifs aux différentes sources énergétiques.

Il a regretté, à ce propos, la réduction du programme nucléaire qui s'est traduite notamment par l'annonce du licenciement de 1 200 personnes par le groupe Creusot-Loire.

Il a souligné de plus la difficulté de développer la production nationale de charbon dans des conditions économiques acceptables et d'assurer la commercialisation de la houille extraite.

Après avoir formulé enfin quelques réserves sur le recours à la technique de gazéification *in situ* et aux énergies nouvelles qui ne pourraient jouer un rôle significatif avant quinze ans, il a proposé à la commission un amendement indicatif portant sur la politique charbonnière.

Après avoir entendu l'exposé de M. Marcel Lucotte, rapporteur pour avis sur le budget de l'énergie, la commission a procédé, à ce sujet, à un large échange de vues portant, principalement, sur les problèmes de l'énergie nucléaire et du devenir du charbon national, questions qui, comme l'a observé M. Pierre Noé, ont été les points forts du rapport.

M. René Regnault a tout d'abord félicité M. Marcel Lucotte sur l'excellence de son exposé, soulignant l'importance primordiale de la bataille énergétique pour le développement économique et social de notre pays.

Il a toutefois regretté la faveur manifeste, que traduit le rapport, pour l'énergie nucléaire, contrastant avec les réserves relatives aux autres sources énergétiques. Tout en reconnaissant les difficultés d'une réorientation vers le charbon, il a estimé qu'il pouvait être nécessaire de choisir la difficulté et l'effort au lieu de suivre la voie de la facilité, et ce d'autant plus que l'intérêt évident de notre pays est de diversifier nos sources énergétiques. Il a considéré, par ailleurs, qu'il convenait d'être moins pessimiste et de développer notre effort de recherche en direction des énergies nouvelles.

En conclusion, il s'est dit d'accord pour le dépôt d'un amendement demandant des éclaircissements au Gouvernement sur sa politique charbonnière.

M. Raymond Dumont a également rendu hommage à M. Marcel Lucotte pour la qualité de son avis, tout en en contestant quelques aspects.

Après avoir souligné sa conviction sur la nécessité de développer notre programme électro-nucléaire, il a reconnu également que l'objectif tendant à porter la production nationale de charbon à 30 millions de tonnes ne serait pas facile à atteindre, bien que le recrutement de la main-d'œuvre nécessaire ne doive plus, aujourd'hui, poser de problème.

Tout en regrettant l'insuffisance des effectifs du B.R.G.M. chargé d'effectuer un véritable inventaire de nos ressources

charbonnières, il a estimé que la technique de gazéification constituait une technique délicate à mettre en œuvre mais prometteuse.

Concernant le coût du charbon national, il a rappelé que celui-ci était moins élevé que celui du fuel importé et qu'en tout état de cause, il pouvait constituer une base utile pour la carbochimie.

M. Richard Pouille s'est dit, de son côté, tout à fait d'accord avec M. Raymond Dumont au sujet d'un vigoureux programme électro-nucléaire, en indiquant que la réduction de celui-ci allait entraîner d'importants licenciements dans la région de Nancy alors qu'il n'y avait pas de problème de chômage dans les mines.

Il a rappelé, enfin, que la part du nucléaire ne devant pas dépasser 30 p. 100 en 1990, il restait une place importante pour les autres techniques énergétiques.

Reprenant la parole pour répondre aux intervenants, M. Marcel Lucotte a renouvelé ses réserves quant aux possibilités de produire dix millions de tonnes de charbon supplémentaires et de les consommer, compte tenu du tonnage invendu.

Au sujet des énergies nouvelles, il a pensé qu'il serait difficile d'en obtenir des résultats significatifs avant la fin du siècle.

Compte tenu de l'ensemble de ces observations, M. Marcel Lucotte a déclaré qu'il proposait de soumettre à la sagesse du Sénat le vote des crédits budgétaires concernant l'énergie assorti de l'amendement suivant :

Amendement. — Industrie : titre IV, mesures nouvelles : + 1 344 253 982 F. — Réduire ce crédit de : 1 170 000 000 F.

La commission a adopté, à l'unanimité, les conclusions de son rapporteur.

La commission a ensuite désigné **M. Pierre Ceccaldi-Pavard** comme **rapporteur** de la proposition de loi n° 8 (1981-1982), présentée par **M. Michel Giraud** et plusieurs de ses collègues, tendant à la **suppression** de la **redevance** en **région d'Île-de-France**.

La commission a enfin procédé à un **nouvel examen** de certaines dispositions du **projet de loi n° 371 (1980-1981)**, adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**.

A l'*article 4*, M. Auguste Chupin, rapporteur pour avis, a proposé un *amendement* tendant à préciser les formes des interventions économiques des communes et à autoriser exclusive-

ment l'attribution d'aides à l'investissement foncier et immobilier des entreprises. M. Pierre Perrin s'est inquiété de l'application de cette dernière règle aux interventions des syndicats de communes. M. René Régnault a estimé que la proposition du rapporteur pour avis visait à restreindre la portée du texte et risquait de favoriser d'éventuels abus en autorisant le rachat par une commune de terrains ou de bâtiments ayant précédemment bénéficié d'une aide d'une autre collectivité.

Approuvant les limites proposées par le rapporteur pour avis, M. Marcel Lucotte s'est étonné que l'article 4 du projet de loi fasse référence au Plan. A l'issue de ce débat, l'amendement précité a été adopté.

Sur proposition du rapporteur pour avis, un *amendement* similaire a été adopté pour l'article 34 du projet.

Evouant ensuite les *articles additionnels*, relatifs à l'urbanisme, présentés par la commission des lois, le rapporteur pour avis a proposé un *sous-amendement* à l'amendement de la commission des lois tendant à insérer, dans le projet, un article 44-33 afin de préciser que les communes tenues d'élaborer un plan d'occupation des sols (P.O.S.) ne pourront pas recourir à la procédure de la carte communale. Ce sous-amendement a été adopté.

Pour l'amendement de la commission des lois visant à insérer dans le projet un *article additionnel* 44-34, sur proposition de son rapporteur pour avis et après des interventions de MM. Richard Pouille, Henri Collard et Jean-Marie Bouloux, la commission a adopté un *sous-amendement* précisant que le permis de construire serait délivré par le maire exclusivement dans les communes dotées d'un P.O.S. et si le conseil municipal en décide ainsi. M. René Régnault a déclaré son opposition de principe à des amendements relatifs aux compétences des collectivités locales, bien que favorable à l'esprit du sous-amendement précité ; M. Raymond Dumont a indiqué qu'il partageait ce dernier point de vue.

AFFAIRES ETRANGERES, DEFENSE ET FORCES ARMEES

Jeudi 29 octobre 1981. — *Présidence de M. Jean Lecanuet, président.* — La commission a procédé à l'audition de M. Claude Cheysson, ministre des relations extérieures.

Dans la première partie de son exposé le ministre a rappelé les grandes orientations du projet de budget de son ministère pour 1982. Son accroissement de 20,24 p. 100 par rapport à l'an

passé est supérieur au taux d'inflation et à l'accroissement des charges salariales et tient compte par ailleurs de la décote de notre monnaie par rapport au dollar.

Compte tenu des délais de la procédure budgétaire, les nouvelles orientations n'apparaîtront que dans le budget 1983.

En réponse à **M. Claude Mont** et au président de la commission, le ministre a souligné que le plan de redressement du ministère se poursuivait normalement mais que les retards accumulés contraindront le Gouvernement à en poursuivre l'exécution au-delà de 1982.

Il a rappelé l'effort particulier de son ministère consenti en faveur d'organismes humanitaires non gouvernementaux, comme le haut-commissariat pour les réfugiés, la Croix-Rouge internationale, dont l'action récente ne mérite que des éloges.

A propos du récent mouvement diplomatique qui devrait être terminé avec le prochain conseil des ministres, M. Claude Cheysson a fait état du souci d'ouvrir le ministère vers l'extérieur et de l'intégrer dans la réalité nationale française.

En ce qui concerne la **situation internationale**, le ministre a répondu à de nombreuses questions qui lui ont été posées par les commissaires.

A **M. Jacques Chaumont** qui l'interrogeait sur le développement de la situation au Tchad, M. Claude Cheysson a confirmé qu'il n'y avait pas eu hier de changement à N'Djamena. La situation y demeure cependant alarmante du fait d'une forte présence armée libyenne. La mise en œuvre de la résolution de l'O. U. A. prévoyant une force interafricaine s'impose plus que jamais.

Evoquant, en réponse à une interrogation de **M. Gérard Gaud**, les sérieux combats qui se sont déroulés à Guelta-Zemmour, le ministre a confirmé l'ampleur de ces combats. tout en soulignant que le processus qui mène au référendum d'autodétermination des populations saarahouies ne paraissait pas compromis.

Le ministre a précisé, en réponse à **M. Max Lejeune**, que le problème des jeunes Français d'origine algérienne pourrait être résolu par un accord en cours de négociation sur la reconnaissance mutuelle des services militaires.

Répondant au président Jean Lecanuet, M. Claude Cheysson a évoqué les conséquences sur la situation au Proche-Orient, et en Egypte même, de la mort du président Sadate ainsi que sur la suite des accords conclus par celui-ci.

Il a confirmé que le Gouvernement français avait décidé, en accord avec les Gouvernements britannique, italien et néerlandais de réserver une suite favorable à la demande qui lui avait été présentée par l'Egypte de participer à la force multinationale du Sinaï prévue par le traité de Washington. La mise en œuvre de cette décision fait actuellement l'objet de discussions au sein de la Communauté européenne.

A propos des résultats de la conférence de Cancun évoqués par **M. Serge Boucheny**, le ministre s'est félicité du consensus qui s'est dégagé en ce qui concerne la relance des négociations globales aux Nations Unies. Il a d'autre part indiqué que les participants s'étaient déclarés favorables à la création d'un secteur énergétique dans les activités de la Banque mondiale.

Répondant au président Jean Lecanuet et à **M. Michel d'Aillières** au sujet du développement d'un mouvement pacifiste en Europe, il a indiqué que ce phénomène méritait une très grande réflexion. Ce mouvement est dû à une complète méconnaissance de ce qui est en jeu, et notamment de la nécessité du rétablissement d'un équilibre des forces, actuellement rompu en Europe.

Enfin, à **M. Jean Garcia** qui s'inquiétait de l'impasse dans laquelle se trouve actuellement la conférence de Madrid, le ministre a insisté sur la nécessité d'ouvrir des négociations entre les deux Grands en vue de la réduction de leurs systèmes nucléaires de théâtre et d'engager simultanément des négociations sur la réduction des armements conventionnels, notamment dans le cadre de la conférence sur le désarmement en Europe proposé par le Gouvernement français.

Enfin, à **M. Jacques Ménard** qui l'interrogeait sur les relations de la France avec les deux Corée, le ministre a indiqué qu'il n'était pas question de modifier notre attitude actuelle caractérisée par des rapports économiques étroits et fructueux avec la République de Corée du Sud. Il a rappelé à ce propos qu'il s'était entretenu récemment à New York avec le ministre des affaires étrangères de ce pays. Si une évolution se dessinait dans le monde en faveur du changement du statut diplomatique des deux Corée, la France serait prête à l'appuyer.

AFFAIRES SOCIALES

Mardi 27 octobre 1981. — *Présidence de M. André Rabineau, vice-président.* — La commission a tout d'abord procédé à la désignation de **M. Hector Viron** comme **rapporteur** des propositions de loi n° 27 (1981-1982) relative à l'**organisation** de la **sécurité sociale** dans les mines, n° 28 (1981-1982) visant à garantir le **relogement** des **salariés contraints de quitter l'emploi** au titre duquel ils **bénéficiaient d'un logement** fourni par l'employeur et n° 29 (1981-1982) tendant à **donner une véritable liberté d'opinion et d'expression** aux **salariés** et à leurs représentants dans leur **entreprise**.

Elle a ensuite procédé à l'**audition** de **M. Marcel Rigout**, **ministre de la formation professionnelle**, sur les **crédits affectés** à son département dans le projet de **loi de finances pour 1982**.

S'agissant des mesures immédiates, il a indiqué que les stages d'insertion, de qualification et d'adaptation devraient bénéficier à 55 000 jeunes.

Il a insisté sur la nécessité de rénover l'apprentissage et les contrats emploi-formation et d'appliquer aux jeunes un dispositif de formation souple et différencié dont l'application devra être décentralisée.

Le ministre a indiqué que tous les partenaires de la politique de formation seraient sensibilisés et que toutes les formules de stages seront appliquées.

S'agissant des mesures à long terme, il a annoncé qu'un nouveau dispositif législatif se substituerait à la loi de 1980 sur la formation alternée.

Il a constaté que pour la première fois les crédits de formation professionnelle dépassaient dans la loi de finances la « barre » des 10 milliards de francs et progressaient de 28 p. 100 par rapport à 1981.

Le ministre a ensuite évoqué les mesures les plus significatives retenues pour 1982, et notamment l'**indexation** des rémunérations des stagiaires sur l'évolution du salaire minimum, le renforcement des actions en faveur de la formation professionnelle des adultes ainsi que l'**augmentation** des crédits consacrés à la formation des responsables syndicaux.

Il a enfin souligné les efforts menés pour favoriser l'accès des femmes aux circuits de formation.

Répondant à **M. Jean Béranger**, rapporteur pour avis, ainsi qu'à **Mme Monique Midy** et **MM. Noël Berrier**, **Marcel Gargar**, **Michel Moreigne** et **Louis Souvet**, le ministre, s'engageant d'abord à améliorer la présentation budgétaire de ses crédits, a voulu insister sur la nécessité d'une gestion plus décentralisée de la formation. Ainsi s'est-il déclaré soucieux que les pouvoirs publics jouent un rôle d'impulsion dans la mise en œuvre d'une nouvelle politique de formation, en s'appuyant sur les collectivités locales et les associations.

Le ministre, prêt à répondre aux besoins en formation des départements d'outre-mer, a rappelé toutefois l'étroitesse du marché local du travail dans ces départements qui exige une action très précise et réfléchie.

Enfin, **M. Marcel Rigout** a affirmé qu'il était impossible « d'éclater le tryptique orientation, formation et emploi », sans courir le risque de poursuivre une politique de mobilité professionnelle peu conforme aux nécessités individuelles.

La commission a enfin procédé à l'audition de **M. Jean Auroux**, ministre du travail, sur les crédits affectés à son département dans le projet de loi de finances pour 1982.

S'engageant à améliorer la présentation budgétaire pour les exercices à venir, le ministre a insisté sur la nécessité de mettre en œuvre un véritable budget d'action en faveur de l'emploi.

Atteignant 40 milliards de francs, les crédits sont en augmentation de 11,3 p. 100, par rapport à 1981 et sont passés de 3 à 5 p. 100 du budget de l'Etat.

La première démarche du Gouvernement a été de répondre, selon **M. Auroux**, aux nécessités de la solidarité nationale traduites, par exemple, par les efforts fiscaux complémentaires demandés aux catégories les plus favorisées ou encore par les aides accordées aux chômeurs en fin de droits.

La seconde démarche du Gouvernement se situe résolument, selon le ministre, dans une logique de création d'emplois, notamment autour du plan « avenir-jeunes ». **M. Jean Auroux** a alors décrit particulièrement les mesures tournées vers les entreprises en difficulté, telles que l'aide au chômage partiel, conçue comme le moyen de maintenir les contrats de travail, l'abondement des crédits consacrés aux expertises économiques préalables aux autorisations administratives de licenciement et une plus large association du personnel au traitement des difficultés de ces entreprises.

S'agissant des moyens dont il dispose, le ministre a souligné la volonté du Gouvernement de renforcer très notablement ceux de l'agence nationale pour l'emploi (A. N. P. E.) et de l'association pour la formation professionnelle des adultes (A. F. P. A.).

Il a indiqué que le conseil des ministres du 28 octobre devrait examiner des propositions tendant à créer un grand service public de l'emploi qui renforcera les liens entre l'A. N. P. E. et l'A. F. P. A., en respectant les nécessités de la décentralisation.

La troisième démarche du Gouvernement résulte de la constatation que seule une meilleure concertation sociale permettra de réaliser les objectifs qu'il a définis. L'augmentation des aides financières aux organisations syndicales et aux conseils de prud'hommes traduit d'ores et déjà une intention dont l'esprit se retrouve dans le rapport du ministre sur les droits des travailleurs.

Enfin, le ministre a présenté les crédits destinés à renforcer les moyens en personnels du ministère, crédits qui s'inscrivent dans le cadre d'une décentralisation plus poussée.

Répondant aux questions de M. Jean Béranger, de M. André Fosset, rapporteur spécial de la commission des finances, de Mme Monique Midy, de MM. Marcel Gargar, Michel Moreigne, Louis Souvet et René Touzet, M. Jean Auroux a d'abord rappelé les conditions dans lesquelles le Gouvernement a été amené à financer le déficit du régime d'assurance chômage ; il a déclaré que le Gouvernement n'avait renoncé à aucune des voies menant à un renforcement de la solidarité entre tous les travailleurs.

Le ministre a décrit les efforts du Gouvernement en faveur des chômeurs en fin de droit.

Il a considéré que les négociations sur la durée du travail devaient tenir compte des nécessités de la compétitivité. Mais il a défendu l'idée que ces négociations constituaient précisément le moyen d'améliorer la productivité du travail. Il a ajouté que seule une politique contractuelle permettrait de prendre en compte sur ce point la diversité de la réalité industrielle française.

S'agissant des droits des travailleurs, le ministre a indiqué que, selon lui, la partie législative du programme qui aura été au préalable retenu pourrait venir en discussion au mois de janvier 1982. Pour l'immédiat, le ministre s'est déclaré radicalement hostile à une remise en cause des seuils sociaux et fiscaux,

en reconnaissant toutefois la nécessité de mettre en œuvre des « lissages » destinés à réduire le choc financier supporté par les entreprises.

S'agissant des formes d'emploi précaire, le ministre s'est déclaré favorable, pour sa part, à une réglementation des formules de travail intérimaire, réservées à des cas économiques précis.

S'agissant du service public de l'emploi, le ministre, sans bouleverser les structures existantes, a réaffirmé la nécessité d'un renforcement des moyens de l'A.N.P.E. et de l'A.F.P.A.

Enfin, en ce qui concerne les conseils de prud'hommes, il a indiqué qu'une réforme législative serait présentée rapidement au Parlement.

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Robert Schwint, président.* — La commission a procédé à l'audition de **M. André Cellard, secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'agriculture,** sur le projet de B.A.P.S.A. (budget annexe des prestations sociales agricoles) pour 1982.

Le secrétaire d'Etat a commencé son exposé par une présentation simplifiée du B.A.P.S.A. 1982 appelé à augmenter de 23,79 p. 100 avec un volume de crédits de 51 052 millions de francs. Les dépenses se partageraient entre l'assurance maladie des exploitants agricoles (Amexa) en hausse de 17,77 p. 100 avec un montant de 15 789,69 millions de francs, les prestations familiales (P.F.A.) appelés à augmenter de 25,57 p. 100 avec un montant de 5 890,86 millions de francs, l'assurance vieillesse (A.V.A.) qui croîtraient de 26,39 p. 100 avec un montant de 28 672,02 millions de francs et enfin des prestations diverses (fonds spécial, étudiants, praticiens) progressant très fortement (+ 58,26 p. 100) avec un montant de 645 millions de francs.

Les recettes se décomposeraient également en plusieurs postes. Les cotisations professionnelles augmenteraient de 21 p. 100 avec un montant de 8 456 millions de francs. Les taxes de solidarité et les taxes sur les prix communautaires progresseraient de 29,08 p. 100 avec un montant de 1 368,30 millions de francs. Les autres taxes croîtraient de 15,66 p. 100 avec un montant de 12 144,70 millions de francs. Les versements au titre de la compensation (11 760 millions de francs) augmenteraient de 26,51 p. 100, la subvention au budget général (10 025 millions de francs), de 14,95 p. 100 et le versement du fonds national de solidarité (7 298 millions de francs), de 56,14 p. 100.

Cette forte augmentation générale du B.A.P.S.A. pour 1982 est le résultat de l'amélioration des prestations, survenue à

la suite des revalorisations de juillet 1981. La hausse des prestations familiales et du minimum vieillesse ainsi que le relèvement des retraites et des pensions d'invalidité des exploitants agricoles ont fortement accru les dépenses.

Ces dépenses seront financées par un apport important provenant des mécanismes de la solidarité nationale et par une augmentation de l'effort contributif des exploitants agricoles. Le secrétaire d'Etat s'est déclaré conscient du fait que les cotisations augmenteraient plus vite que le revenu agricole. Mais il a également insisté sur leur progression plus faible (21 p. 100) que celle du B.A.P.S.A. dans son ensemble (23,79 p. 100).

M. Michel Moreigne s'est inquiété de l'intégration du résultat brut d'exploitation (R.B.E.) dans l'assiette des cotisations et des effets parfois nocifs dans certains départements de ce remplacement progressif du revenu cadastral par une base nouvelle (le R.B.E.) qui conduit à d'autres excès. Le secrétaire d'Etat en a convenu et il a indiqué que plusieurs correctifs seraient apportés au R.B.E. tels que les révisions du barème des cotisations A.M.E.X.A., de la notion de revenu cadastral et de revenu individuel pour l'application du R.B.E.

M. Jean Madelain s'est fait l'écho des protestations de la fédération de la mutualité sociale agricole des régions de l'Ouest. Cette fédération estime que les cotisations augmentent trop fortement dans les régions où le revenu agricole est en baisse. Elle indique, en revanche, que l'engagement financier de l'Etat ne progresse que de 14,94 p. 100.

Le président, M. Robert Schwint, a souligné que l'engagement de l'Etat résultait également de l'augmentation de l'allocation du F.N.S. et du produit des taxes affectées au B.A.P.S.A. et que la compensation démographique exprimait l'effort accompli grâce à la solidarité nationale. L'effort extérieur reste donc plus important que l'effort contributif des agriculteurs eux-mêmes.

M. Jean Gravier, rapporteur pour avis, a répondu que la compensation résultait du jeu d'un mécanisme organisé préalablement et non d'une volonté déterminée des salariés.

Le secrétaire d'Etat a déploré que l'augmentation des versements au titre de la compensation démographique soit le résultat d'un exode rural accru. Il a encore souligné l'augmentation des allocations du F.N.S. et a terminé en insistant sur la participation de toutes les catégories sociales au grand mouvement de solidarité nationale suscité par le Gouvernement.

La suite de l'audition ministérielle sur le projet de B.A.P.S.A. pour 1982 a été renvoyé au mercredi 4 novembre.

Jeudi 29 octobre 1981. — *Présidence de M. Robert Schwint, président.* — La commission a tout d'abord procédé à un **échange de vues** sur le projet de loi n° 371 (1980-1981), adopté par l'Assemblée nationale, relatif aux **droits et libertés des communes, des départements et des régions**, dont la commission des lois est saisie au fond.

Le président a rappelé qu'il ne lui avait pas semblé nécessaire de préconiser une saisine pour avis de la commission sur ce projet, dans la mesure où il ne contenait, dans la rédaction transmise par l'Assemblée nationale, aucune disposition de nature sociale.

Le problème peut cependant être aujourd'hui abordé en termes différents, dans la mesure où la commission des lois a estimé utile — sans d'ailleurs en informer au préalable les autres commissions — d'ajouter au projet des titres supplémentaires précisant dans le détail la répartition des diverses compétences entre l'Etat et les collectivités locales, notamment en matière d'action sociale et de santé. Elle a également voulu définir, dans le présent projet, le statut des élus locaux.

Après une large discussion à laquelle ont participé MM. Jean Chérioux, Michel Crucis, Jean Madelain et Pierre Sallenave, la commission a estimé qu'elle ne pouvait rester étrangère au débat qui serait éventuellement ouvert sur ces dispositions nouvelles et décidé en conséquence de demander à en être saisie pour avis.

Elle a désigné **M. Jean Madelain** en tant que **rapporteur pour avis**.

La commission a ensuite **entendu Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme**, sur la **politique** de son département ministériel en 1982.

Le ministre a exposé les trois priorités essentielles de son action, d'ores et déjà traduites dans le présent projet de loi de finances; l'emploi-formation, l'information et le « toilettage des textes ».

S'agissant du premier thème, elle a souligné que la crise actuelle jouait le rôle de miroir grossissant des discriminations que peuvent encore subir les femmes, puisque, alors qu'elles ne forment que 40 p. 100 de la population active, elles constituent plus de 60 p. 100 des chômeurs. En conséquence, seront déve-

loppées des actions de formation professionnelle et permanente et des expériences pilotes tenant compte des nouvelles technologies.

Le second axe d'action concerne l'information des femmes sur leurs droits, à laquelle est consacré un tiers des crédits budgétaires. Deux campagnes essentielles ont été retenues : l'information sur la contraception que prévoit déjà la législation actuelle et l'incitation à la mixité dans tous les domaines de la vie, et notamment le milieu de travail.

La troisième orientation privilégiée est celle d'une révision de notre législation afin d'en extirper toutes les dispositions qui pourraient encore recéler ou permettre des inégalités. Dans cette optique seront d'ailleurs proposés au Parlement des projets de loi dont l'un pourrait s'inspirer des textes actuels contre le racisme.

Après cet exposé général, Mme Yvette Roudy a répondu aux questions qui lui ont été posées par les membres de la commission. Elle a précisé à **Mme Monique Midy**, en ce qui concerne les problèmes de la prostitution, qu'elle souhaitait que soit combattu plus rigoureusement le proxénétisme et que soient améliorées les conditions d'accueil dans les foyers chargés d'aider les prostituées à se réinsérer. Elle a confirmé qu'elle s'opposerait à la reconnaissance de la prostitution comme « métier ». A **M. Louis Souvet** qui l'interrogeait sur ses services et le rôle futur des centres d'information féminins (C.I.F.) le ministre a répondu qu'elle entendait développer leurs moyens, favoriser la création de nouveaux centres, et rendre plus étroite la collaboration du ministère avec ces services.

Les déléguées régionales devraient également, a-t-elle précisé à **M. Robert Schwint**, voir s'accroître leurs moyens de travail et s'améliorer leur statut.

Mme Yvette Roudy a, en outre, fait part à **Mme Marie-Claude Beaudéau** de son souci de voir mieux appliquée la loi sur l'I. V. G., une étude sur son application dans les hôpitaux ayant été transmise au ministre de la santé. Elle a défini à son intention les modalités pratiques de la campagne d'information sur la contraception, particulièrement en milieu rural, et ses positions personnelles quant à l'abaissement de l'âge de la retraite, notamment des travailleuses. Elle a précisé que le bilan de la situation des femmes, qu'une commission *ad hoc* établissait présentement, pouvait servir de base à des actions ultérieures.

Elle a insisté, répondant à **M. Jean Madelain**, sur la nécessaire collaboration entre son ministère et celui de la formation professionnelle, en ce qui concerne les expériences pilotes envisagées. En réponse, enfin, à une question de **M. Michel Crucis**, elle a exposé qu'elle ne saurait se désintéresser des droits des mères de famille, mais que cette question relevait plus précisément de la compétence du secrétariat d'Etat chargé de la famille, avec lequel elle menait des travaux communs, s'agissant notamment des droits propres des femmes mariées.

FINANCES, CONTROLE BUDGETAIRE ET COMPTES ECONOMIQUES DE LA NATION

Mardi 27 octobre 1981. — *Présidence de M. Jean Cluzel, vice-président.* — La commission a d'abord procédé, sur les **rapports de M. Jean Francou, rapporteur spécial** pour l'ensemble du budget et les **dépenses en capital** et de **M. Modeste Legoux, rapporteur spécial** pour les **dépenses ordinaires**, à l'examen du budget de la défense.

M. Jean Francou, rapporteur spécial pour l'ensemble du budget et les dépenses en capital, a rappelé que le montant du budget de la défense atteignait 122,8 milliards de francs en 1982, ce qui traduisait une augmentation de 17,63 p. 100 d'un exercice à l'autre. La part de cette dotation dans le budget de l'Etat est de 15,58 p. 100 en 1982 (contre 17,08 p. 100 en 1981); en pourcentage du produit intérieur brut marchand, les crédits représentent 3,89 p. 100 en 1982 (contre 3,85 p. 100 en 1981).

Avec 122,8 milliards de francs, le ministère de la défense dispose, en 1982, de 8,28 milliards de francs de plus que ne le prévoyait la loi de programmation qui fixait à 114,5 milliards de francs l'enveloppe pour 1982.

En fait, compte tenu de l'évolution réelle des prix, il aurait sans doute fallu entre 135 et 140 milliards pour être en pleine conformité avec les objectifs. Il manquera en conséquence, selon diverses estimations, entre 15 et 18 milliards de francs.

S'agissant des dépenses en capital, le rapporteur spécial a fourni les précisions suivantes :

— les autorisations de programme allouées à l'armée de l'air, à l'armée de terre, à la marine et à la gendarmerie augmentent respectivement de 16,06, 10,84, 12,23 et 11,65 p. 100 ;

— un important effort est consenti en faveur de la force nucléaire stratégique: + 15,84 p. 100 en autorisations de programme;

— en revanche, l'arme nucléaire tactique fait l'objet d'une dotation en diminution (— 1,96 p. 100 en autorisations de programme).

Le rapporteur spécial a souligné la continuité des actions entreprises; il a conclu en relevant des motifs de satisfaction (force nucléaire stratégique) et des évolutions inquiétantes (armement nucléaire tactique, autorisations de programme destinées aux fabrications).

Plusieurs questions ont alors été posées par les membres de la commission à M. Jean Francou.

M. Christian Poncelet a souhaité obtenir des précisions sur les projets du Gouvernement relatifs au service national.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a rappelé l'utilité de la loi de programme militaire et il a demandé quels étaient les projets du Gouvernement en ce domaine; il a demandé si une réduction de la durée du service pouvait entraîner des économies.

Le rapporteur spécial a rappelé, dans sa réponse, que le ministre de la défense avait indiqué qu'il présenterait un plan de cinq années en 1983; il a rappelé que le ministre envisageait de moduler la durée du service militaire.

Compte tenu des observations présentées par M. Jean Francou, la commission a adopté le budget pour 1982 de la défense (ensemble du budget et dépenses en capital).

M. Modeste Legouez, rapporteur spécial des dépenses ordinaires du budget de la défense, a formulé les observations suivantes:

— pour la marine, compte tenu des prochaines mises en service de bâtiments, la poursuite de l'accroissement des effectifs militaires paraît inévitable;

— pour la gendarmerie, un effort appréciable a été fait pour l'accroissement des effectifs des brigades rurales. Toutefois, il en reste encore 1906 avec un effectif de six gendarmes, nettement insuffisant pour permettre l'octroi des quarante-huit heures de congé hebdomadaire et des quatre semaines consécutives de congé annuel, qui paraissent souhaitables;

— dans le cadre du service national, l'augmentation du prêt a été avancée du 1^{er} avril au 1^{er} janvier et son niveau fortement hiérarchisé selon le grade des appelés.

Ces éléments sont favorables à la bonne tenue du moral. Mais on ne peut manquer de relever que, du 1^{er} avril 1981 (date de la dernière augmentation) au 1^{er} janvier 1982, le prêt du deuxième classe est augmenté de 9,52 p. 100, alors que le coût de la vie augmentera probablement davantage ;

— l'application des nouveaux statuts a conduit à la nomination d'officiers plus jeunes aux postes de commandement, ce qui paraît favorable au maintien en condition opérationnelle des armées ;

— la condition des retraités mérite un examen particulier, notamment à propos du cumul des rémunérations ;

— l'entretien du patrimoine immobilier risque de souffrir des priorités accordées, pour des raisons par ailleurs très compréhensibles, à l'équipement et à l'entraînement des forces ;

— le remboursement au budget de la défense de la totalité des charges entraînées par les missions dites de service public, effectuées en réalité en dehors de la vocation normale des armées, devrait être poursuivi avec d'autant plus de fermeté que leur nombre et leur importance semblent croître au fil des années.

Le rapporteur spécial a conclu en signalant que le budget de la défense du titre III présentait de nombreux éléments de satisfaction.

Mais il convient de noter les inquiétudes qui se manifestent, dans divers domaines, en ce qui concerne la condition des militaires et l'exercice de leurs activités.

La commission a alors procédé à un large **échange de vues**.

M. Christian Poncelet a souhaité que la commission attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de répondre, dans les meilleurs délais, aux questions posées par les parlementaires ; il a rappelé que la question du cumul des rémunérations devait être sérieusement examinée pour éviter des injustices ; il a évoqué le sursis récemment accordé aux objecteurs de conscience.

M. Georges Lombard et M. Jean Francou ont exprimé leur souci d'accorder aux armées les moyens nécessaires, bien que la dotation de la défense présente certaines insuffisances.

Après les interventions de MM. Jacques Descours Desacres, Marc Jacquet et Jean-Pierre Fourcade, et compte tenu des observations présentées par M. Modeste Legouez, rapporteur spécial des dépenses ordinaires de la défense, la commission a adopté le budget pour 1982 de la défense (dépenses ordinaires).

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de M. Christian Poncelet, rapporteur spécial, à l'examen du budget du secrétariat général de la défense nationale (S.G.D.N.).

Le rapporteur spécial a notamment fourni les précisions suivantes :

— le projet de budget du secrétariat général de la défense nationale pour 1982 s'élève à 64,6 millions de francs contre 56,5 millions de francs en 1981, soit une augmentation de 14,2 p. 100 ; si on ajoute un crédit de paiement de 43 millions de francs à provenir du ministère de la défense au titre du programme civil de défense, le montant global des dotations dont disposera le S.G.D.N. pour 1982 est de 107,6 millions de francs, soit + 23 p. 100 par rapport à celui de 1981 ;

— les dépenses ordinaires, d'un montant de 30,76 millions de francs, sont en accroissement de 3,8 millions de francs, soit de 14,2 p. 100 par rapport à celui de 1981 ;

— les dépenses en capital inscrites pour 1982 sont de 33,76 millions de francs en autorisations de programme et de 33,81 millions en crédits de paiement.

Elles intéressent :

— la modernisation et le renouvellement de matériels techniques (8,95 millions de francs en autorisations de programme et 9 millions de francs en crédits de paiement) ;

— la réalisation du programme civil de défense : 24,81 millions de francs : une dotation supplémentaire de 65 millions de francs en A.P. et de 43 millions de francs en C.P., inscrite au budget du ministère de la défense, portera les ressources totales affectées à ce programme à 67,81 millions de francs.

Le rapporteur spécial a précisé que, répondant aux demandes instantes formulées par la commission des finances du Sénat lors de l'examen du budget du S.G.D.N. pour 1981, le Gouvernement propose les mesures suivantes pour 1982 :

— l'enveloppe globale du programme civil de dépenses est augmentée de 68 millions de francs en autorisations de programme en 1981, elle passera à 90 millions de francs en 1982 ;

— les crédits intéressant la protection des populations sont majorés au total de près de 50 p. 100.

En matière de défense économique de la nation, il conviendrait que l'étude en vue de la création d'une direction centrale du ravitaillement en temps de guerre soit rapidement menée à terme et que les textes d'application du décret du 22 décembre 1980 relatif à l'organisation de la circulation routière de défense soient publiés dans les meilleurs délais.

M. Marc Jacquet s'est interrogé sur l'utilité de crédits aussi peu importants et a souhaité un réel débat sur la défense civile.

En conclusion, et sur proposition du rapporteur spécial, la commission a adopté les crédits du budget du secrétariat général de la défense nationale.

Après que M. Henri Duffaut eut regretté l'abandon des règles adoptées au cours de la précédente session pour la composition des commissions mixtes paritaires, la commission a enfin désigné, pour faire partie de la commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur le deuxième projet de loi de finances rectificative pour 1981 (sidérurgie), comme membres titulaires : MM. Edouard Bonnefous, président, Maurice Blin, rapporteur général, Henri Duffaut, Jacques Descours Descares, Jean Cluzel, René Tomasini, Louis Perrein et comme membres suppléants : MM. Joseph Raybaud, Jean-Pierre Fourcade, Paul Jargot, Richard Pouille, André Fosset, Geoffroy de Montalembert et Josy Moinet.

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Edouard Bonnefous, président.* — *Au cours d'une première séance, tenue dans la matinée, la commission a procédé, sur le rapport de M. Jean Cluzel, rapporteur spécial, à l'examen des crédits de la radio-diffusion-télévision française pour 1982.*

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, souligné que le Parlement était appelé à autoriser la perception de la redevance et la répartition de son produit à des organismes et selon des modalités qui devraient être profondément modifiés à l'occasion de la prochaine réforme de l'ensemble du système audiovisuel. Il a ensuite relevé la forte progression du taux de la redevance télévision (18 p. 100 au lieu de 8 p. 100 en 1981).

Pour M. Jean Cluzel, les mécanismes de recouvrement, de paiement et de répartition du produit de cette taxe devraient être simplifiés.

Le rapporteur spécial a appelé l'attention de la commission sur la trop forte augmentation des recettes publicitaires à la télévision.

En conclusion, il a suggéré à la commission de n'approuver que la moitié des crédits nécessaires en 1982 aux organismes de radio et de télévision, le Parlement se réservant d'adopter le complément après le vote de la réforme de l'audiovisuel. Un large débat s'est alors instauré.

M. Edouard Bonnefous, président, a rappelé ses réserves sur le développement des recettes publicitaires de la télévision et a souhaité une réforme de leur mode de calcul. Il a souligné également le nouvel essor de la publicité indirecte ou clandestine sur les antennes nationales.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a approuvé la proposition du rapporteur spécial tendant à l'adoption de la moitié des crédits nécessaires aux sociétés de R.T.F. et a suggéré que la répartition complémentaire du produit de la redevance figure dans une loi de finances rectificative.

M. Henri Caillavet a noté la forte progression des recettes publicitaires et des dotations préciputaires. Pour lui, le fonds de la qualité ne dispose toujours pas de moyens suffisants pour aider la création télévisée.

M. Jacques Descours Desacres a souhaité une croissance plus raisonnable des ressources que la télévision dégage de la publicité.

M. Tony Larue s'est interrogé sur le développement de la publicité collective à la radio et à la télévision nationales.

M. Robert Schmitt a relevé les conséquences de l'évolution du parc des récepteurs sur l'augmentation du produit de la redevance.

M. Stéphane Bonduel a rappelé les difficultés rencontrées par les sociétés de télévision en matière de publicité clandestine lors des retransmissions sportives.

A l'issue de la discussion, la commission a décidé d'autoriser la perception de la redevance qui figure à la ligne 71 de l'état E, mais de limiter la répartition de son produit à la moitié des sommes figurant à l'article 65 du projet de loi de finances pour 1982, le Parlement étant appelé à approuver la répartition complémentaire à l'occasion de la première loi de finances rectificative qui sera présentée après l'adoption de la réforme de l'audio-visuel.

La commission a ensuite examiné, sur le rapport de **M. Marcel Fortier, rapporteur spécial**, le projet de budget de la santé et de la solidarité nationale.

Dans son intervention liminaire, le rapporteur spécial a tenu à souligner la très grande complexité des structures ministérielles mises en place et a relevé cette année encore les difficultés rencontrées pour obtenir une information budgétaire convenable.

M. Marcel Fortier a ensuite présenté plusieurs observations concernant :

- la progression de l'effort important fait en faveur de la santé scolaire ;
- l'augmentation modérée des interventions publiques ;
- la faiblesse des dotations inscrites pour les centres de travailleurs sociaux et pour la formation continue des médecins ;
- la priorité accordée au secteur de la prévention ;
- la diminution sensible des crédits de paiement demandés au titre de l'équipement social.

Enfin, il a présenté et s'est interrogé sur les orientations qui se dessinent en matière d'hospitalisation, d'études médicales, de pharmacie et la situation financière de la sécurité sociale.

M. Stéphane Bonduel a souligné l'importance de l'augmentation des crédits affectés à la prévention et s'est inquiété de la mauvaise répartition des médecins généralistes.

M. René Ballayer a interrogé le rapporteur spécial sur l'application d'une circulaire concernant les relations du travail et l'exercice des droits syndicaux qui ne semble pas tenir compte de l'importance des hôpitaux.

M. Pierre Gamboa, après avoir souligné les aspects positifs du budget, a souhaité un débat parlementaire sur le financement de la sécurité sociale.

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission, sur sa proposition, a décidé de soumettre à l'appréciation du Sénat les crédits de la section II du ministère de la solidarité nationale et a adopté l'article 90 concernant les modalités d'attribution de l'allocation d'éducation spéciale et de ses compléments.

Enfin, la commission a procédé, sur le **rapport de M. Tony Larue, rapporteur spécial**, à l'examen des **crédits du commerce extérieur**.

Après avoir rappelé l'évolution du commerce extérieur au cours de l'année 1980 et du premier semestre de l'année 1981, le rapporteur spécial a souligné la progression très remarquable des exportations agro-alimentaires et l'aggravation de notre déficit énergétique, malgré une diminution des quantités de pétrole importées.

Evoquant ensuite les résultats par zones géographiques, il a relevé :

— l'accroissement continu de notre déficit avec la C.E.E. et les pays industrialisés, sauf avec la Suisse ;

— un redressement de nos échanges avec les pays de l'Est au début de 1981 ;

— l'amélioration de nos relations commerciales avec l'O.P.E.P. et les pays en développement depuis le début de l'année 1981.

En conclusion, M. Tony Larue a souligné la nécessité d'établir un véritable budget du commerce extérieur et de mieux informer le Parlement sur l'utilisation des fonds destinés aux organismes de promotion du commerce extérieur.

Il a indiqué que l'aggravation constante de notre commerce extérieur à l'égard de la plupart des pays développés appelait de la part du Gouvernement une étude très attentive de ses causes débouchant sur des mesures de redressement.

Enfin, il a exprimé sa préoccupation devant le coût croissant de la bonification des prêts à l'exportation.

M. René Ballayer, après avoir noté l'importance des contraintes monétaires et énergétiques sur les résultats de nos échanges, a souhaité connaître les conséquences de la récente dévaluation sur notre commerce extérieur.

M. Geoffroy de Montalembert a demandé que le Parlement soit mieux informé de la situation et de l'évolution de notre commerce extérieur.

M. Maurice PrévotEAU, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a souhaité le regroupement des divers crédits du commerce extérieur dans un fascicule budgétaire distinct.

M. Maurice Blin, rapporteur général, après avoir retracé l'évolution de notre commerce extérieur ces dernières années, a souligné la dégradation accélérée des comptes de la Compagnie française d'assurances pour le commerce extérieur (Coface).

Après avoir entendu les réponses du rapporteur spécial, la commission a adopté les crédits du commerce extérieur pour 1982.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi, la commission a procédé, sur le rapport de M. René Monory, rapporteur spécial, à l'examen du budget des départements et territoires d'outre-mer.

M. René Monory a souligné que ce budget, bien qu'en augmentation de 10,3 p. 100, ne représentait que 0,15 p. 100 de l'ensemble des budgets civils de l'Etat.

Il a rendu compte des augmentations des dépenses des différents titres de ce budget et a noté que la progression des crédits était de 12,2 p. 100 en tenant compte des conséquences budgétaires de l'accession à l'indépendance des Nouvelles-Hébrides.

Il a ensuite commenté de façon détaillée l'évolution des dépenses à l'intérieur des différentes sections, se déclarant satisfait de l'augmentation de 45 p. 100 de l'aide aux migrants ainsi que de la programmation en Guyane d'importants investissements portuaires et routiers.

Il a rappelé que ce budget ne représente que 6,50 p. 100 de l'ensemble des crédits consacrés par l'Etat aux départements et territoires d'outre-mer, les crédits inscrits dans d'autres budgets progressant en moyenne de 12 p. 100 en ce qui concerne les départements et de 21 p. 100 en ce qui concerne les territoires d'outre-mer.

Les observations du rapporteur spécial ont porté sur :

— l'amenuisement du domaine des compétences du secrétariat d'Etat qui vient de perdre la tutelle de deux établissements de recherche (l'O.R.S.T.O.M., office de recherche scientifique et technique de l'outre-mer, et le G.E.R.D.A.T., groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale) ;

— l'absence de perspectives à long terme que traduit le maintien en francs constants des autorisations de programme ;

— la progression hors de proportion avec les besoins des fonds d'investissements.

Puis, M. René Monory a évoqué les problèmes spécifiques rencontrés par les différentes collectivités territoriales françaises d'outre-mer et s'est interrogé sur l'évolution de leur statut.

M. Bernard Parmantier, rapporteur pour avis de la commission des affaires économiques, a ensuite interrogé le rapporteur spécial sur la réalisation d'un port en eau profonde dans l'île de la Réunion.

M. André Fosset a regretté que les intentions du Gouvernement en ce qui concerne l'avenir des collectivités territoriales françaises d'outre-mer ne soient pas exprimées plus clairement.

M. Henri Caillavet a souhaité que figurent dans le rapport écrit de M. René Monory des indications relatives à la Nouvelle-

Calédonie (crédits consacrés à la recherche de nodules polymétalliques et à la mise en œuvre de la réforme foncière), ainsi que des précisions sur les subventions accordées aux budgets locaux des départements et territoires d'outre-mer.

M. Henri Goetschy a fait état de l'aide particulière que son conseil général a décidé d'apporter à la collectivité territoriale de Mayotte et a déploré l'insuffisance de la progression de l'aide apportée par ce budget aux collectivités locales d'outre-mer.

Il a également rappelé que les interventions en faveur de la canne à sucre dans les Antilles et à la Réunion avaient doublé.

M. Robert Schmitt a souhaité que le CNEXO (Centre national pour l'exploitation des océans) l'O.R.S.T.O.M. (office de recherche scientifique et technique de l'outre-mer), et le G.E.R.D.A.T. (groupement d'études et de recherche pour le développement de l'agronomie tropicale) soient placés sous une même et unique tutelle.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a alors interrogé le rapporteur spécial sur la nouvelle imputation des crédits consacrés à l'aide au condominium des Nouvelles-Hébrides devenu le Vanuatu indépendant.

Puis la commission a décidé de soumettre les crédits des départements et territoires d'outre-mer à l'appréciation du Sénat.

La commission a ensuite procédé, sur le rapport de M. Paul Jargot, rapporteur spécial, à l'examen des crédits du commissariat général du Plan et de l'économie sociale inscrits au budget du ministère du Plan et de l'aménagement du territoire.

M. Paul Jargot a d'abord présenté les grandes lignes de la dotation du commissariat général du Plan et des organismes rattachés dont les crédits atteindront 95,8 millions de francs en 1982 (+ 34,8 p. 100 par rapport à 1981). Présentant les principales mesures nouvelles (création de 20 emplois, augmentation des moyens de fonctionnement de 77 p. 100 et des crédits d'étude de 48 p. 100), le rapporteur spécial a développé plusieurs observations :

— le projet de budget, par l'importance des moyens nouveaux demandés, traduit le renouveau de la planification française ;

— la « remise à niveau » de certaines dotations de fonctionnement devrait exclure à l'avenir des ajustements en cours d'exercice ;

— l'effort amorcé pour assurer une meilleure coordination des programmes d'études devra être amplifié ;

— « la montée en puissance » du centre d'études prospectives et d'informations internationales (C. E. P. I. I.) devra être poursuivie au cours des prochaines années.

Analysant les crédits pour l'économie sociale (7,9 millions de francs), M. Paul Jargot a indiqué que la création d'un organisme léger, la délégation interministérielle à l'économie sociale, constituait une innovation intéressante ; il a souhaité que l'action de l'Etat dans ce domaine contribue également à mettre l'accent sur les problèmes financiers et de gestion des organismes du secteur de l'économie sociale (mutualité, coopération, associations).

Après les réponses de M. Paul Jargot aux demandes d'information de M. Maurice Blin, rapporteur général, et de M. Henri Caillavet, la commission a adopté les observations de son rapporteur spécial et, sur sa proposition, les crédits des sections Commissariat général du Plan et Economie sociale du budget du Plan et de l'aménagement du territoire.

Enfin, la commission a procédé, sur le rapport de M. Henri Caillavet, rapporteur spécial, à l'examen des crédits des routes et voies navigables.

Présentant tout d'abord les dépenses spécifiques du ministère des transports relatives aux routes, le rapporteur spécial a rappelé qu'à la suite de la suppression l'an dernier du F. S. I. R. (Fonds spécial d'investissement routier) et des reclassements opérés en 1982, il ne s'agit plus désormais que de crédits consacrés exclusivement au réseau national (développement, entretien, équipement et exploitation).

Ces sommes représentent un total de 6,8 milliards de francs en crédits de paiement et de 5,6 milliards en autorisations de programme et sont en augmentation respectivement de 8,8 et de 13,4 p. 100.

La priorité donnée aux dépenses d'entretien a paru justifiée à M. Henri Caillavet qui a également souhaité une réflexion globale sur l'adaptation du développement des infrastructures aux impératifs de l'aménagement du territoire et aux besoins des régions concernées.

Le rapporteur spécial s'est ensuite interrogé sur l'avenir de la politique autoroutière eu égard à la nécessité de restrictions budgétaires et d'économies d'énergie.

Evoquant alors les problèmes de sécurité routière, il a souhaité la définition d'un programme plus ambitieux de formation des conducteurs puis s'est interrogé sur l'efficacité du port de la ceinture avant de juger critiquable l'obligation d'allumer les codes en ville.

Présentant ensuite les crédits du ministère des transports consacrés aux voies navigables, M. Henri Caillavet s'est félicité du redressement qui sera opéré en 1982 et de l'élaboration d'un schéma directeur dans lequel il s'est demandé si un aménagement de la Garonne serait prévu. Il a accueilli également favorablement la priorité accordée aux opérations tendant à améliorer la desserte des ports maritimes.

En revanche, il a regretté la modicité des crédits prévus pour la restauration du réseau Freycinet, particulièrement en ce qui concerne le canal du Midi.

Il a enfin jugé insuffisants les crédits prévus pour lutter contre l'érosion des berges.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est alors inquiété de la faiblesse de l'augmentation de la dotation destinée au développement de la voirie nationale en rase campagne (+ 7,2 p. 100 en autorisations de programme et + 2,2 p. 100 en crédits de paiement).

Il s'est ensuite interrogé sur la rentabilité des voies navigables et plus particulièrement sur celle de la liaison Seine—Est. Il a enfin estimé que l'entretien des berges posait aux collectivités intéressées des problèmes de financement pratiquement insolubles.

Le rapporteur spécial a répondu à M. Maurice Blin que l'insuffisante augmentation des dépenses consacrées à la voirie nationale en rase campagne s'expliquait par la priorité accordée aux dépenses d'entretien et de renforcements coordonnés. Il a annoncé au rapporteur général qu'il insisterait dans son rapport écrit sur le problème de l'entretien des berges.

La commission a alors adopté les crédits des routes et voies navigables sous réserve des observations suggérées par le rapporteur général en ce qui concerne le développement de la voirie nationale en rase campagne et l'entretien des berges.

Jeudi 29 octobre 1981. — *Présidence de M. Jacques Descours Desacres, vice-président, puis de M. Henri Duffaut, vice-président.* — *Au cours d'une première séance tenue dans la matinée, la commission a procédé à l'examen du projet du budget de l'urbanisme et du logement, pour 1982, sur le rapport de M. Charles Beaupetit, rapporteur spécial.*

Après avoir exposé les traits dominants d'un budget qui progresse de 36,5 p. 100 et intéresse, à titre prévisionnel, la construction de 410 000 logements, le rapporteur spécial a présenté plusieurs observations.

La forte augmentation des dotations au logement résulte de plusieurs phénomènes dont : la revalorisation des allocations, les aides et l'augmentation du nombre de logement aidés, en particulier dans le secteur locatif. Cette préférence donnée à la location répond aux vœux antérieurs de la commission. S'agissant de l'accession à la propriété, le rapporteur a appelé l'attention de la commission sur la faiblesse des postulants et sur la hausse actuelle des taux d'intérêts qui accroissent les stocks d'invendus. Ceci explique que la crise n'affecte pas seulement le logement social mais l'ensemble de l'immobilier.

En matière d'urbanisme, le désengagement de l'Etat vis-à-vis de l'action foncière semble stoppé. Mais les crédits destinés à compenser les surcharges foncières sont sous-utilisés et les dotations pour les espaces verts diminuent en 1982 comme en 1981.

Par ailleurs, l'enseignement de l'architecture est encouragé et 87 des conseils d'architecture, d'urbanisme et d'environnement (C. A. U. E.) sur 96 sont opérationnels.

Le rapporteur spécial a également noté, avec satisfaction, que les autorisations de programme intéressant les contrats de croissance avec les entreprises du bâtiment enregistraient une progression de 52 p. 100.

Enfin, M. Charles Beaupetit a donné un avis favorable à l'adoption des articles 62 et 92 rattachés aux crédits de l'urbanisme et du logement.

M. Stéphane Bonduel a fait part de son souci d'amélioration des logements existants et s'est inquiété de l'évolution des trésoreries des organismes H. L. M.

M. Pierre Gamboa a souligné que l'accroissement des dotations destinées à la copropriété introduisait un déséquilibre entre l'accession à la propriété et le secteur locatif.

M. Jean Cluzel a noté que la consommation des crédits inscrits au fonds d'action conjoncturel et affectés, en 1981, au logement n'avait pas été complète.

M. Jean Francou a souligné l'importance des opérations de rénovations urbaines.

M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est déclaré préoccupé des dispositions de l'article 17 du projet de loi de finances qui aggrave la fiscalité sur les entreprises de promotion.

Le rapporteur général s'est également interrogé sur l'opportunité des nombreuses créations d'emplois dans les départements au moment où le Parlement débat du projet de décentralisation.

Sur proposition de M. Charles Beaupetit, et sous réserve des observations présentées, la commission a donné un avis favorable à l'approbation du budget de l'urbanisme et du logement pour 1982 et à l'adoption des articles 62 et 92 du projet de loi de finances.

La commission a, alors, procédé à l'examen des crédits du ministère du temps libre, sur le rapport de M. Stéphane Bonduel, rapporteur spécial.

Après avoir exposé le détail du budget qui progresse de 46,3 p. 100 en crédits de paiement, M. Stéphane Bonduel a présenté plusieurs observations.

Le rapporteur spécial s'est félicité de l'augmentation des dotations de la section « loisir social, éducation populaire et activités de pleine nature » mais a insisté sur un point : l'action du ministère doit éviter la dispersion des crédits tout en soutenant les associations et les collectivités dans leur diversité.

Le développement des actions en faveur de la jeunesse vise à amplifier la rénovation des centres de vacances mais doit aussi contribuer à la réalisation d'une politique générale de l'emploi et d'insertion des jeunes.

S'agissant de sport, l'élévation des dotations correspond à la mise en place d'un système d'accueil des sportifs de haut niveau et au renforcement de l'encadrement technique du sport de masse.

Enfin, M. Stéphane Bonduel a regretté que la politique d'équipement sportif et socio-éducatif ne se dégage pas suffisamment des documents budgétaires : la mise en chantier de l'opération « grand stade » ne s'effectuera-t-elle pas au détriment de l'aide aux collectivités locales ?

M. Jean Francou a souligné que le budget recélait certains points faibles : absence de politique concernant le sport à l'école primaire, désintérêt relatif pour le sport de masse, les subventions de fonctionnement aux associations ne progressant surtout que grâce aux prélèvements sur le loto.

M. Marc Jacquet a également regretté l'insuffisance des crédits accordés au sport à l'école.

M. Henri Goestchy a indiqué que la part subventionnable sur les postes Fonjep était insuffisante et a demandé si la réalisation du plan tennis serait poursuivie ; M. Henri Goetschy a aussi souhaité que le taux réduit de T. V. A. soit applicable au petit équipement sportif.

M. Pierre Gamboa, tout en se félicitant de l'augmentation des crédits, a souhaité que des améliorations soient apportées concernant le sport à l'école primaire, l'accroissement du franc-élève, la formation des cadres sportifs et les subventions aux fédérations.

M. Henri Duffaut s'est associé aux remarques présentées sur le sport à l'école tout en notant qu'il serait souhaitable que la participation de l'Etat au Fonjep soit plus élevée.

Après que M. Stéphane Bonduel eut répondu aux orateurs, la commission a adopté les crédits du ministère du temps libre — section commune et jeunesse et sports — pour 1982 sous réserve des observations présentées par son rapporteur spécial et les commissaires.

La commission a, enfin, examiné sur le rapport de **M. Jacques Descours Desacres, rapporteur spécial**, les crédits de la recherche et de la **technologie** pour 1982.

M. Jacques Descours Desacres a exposé les grandes caractéristiques du budget de la recherche ainsi que les réformes administratives et financières qui ont renforcé les attributions du ministre et, par suite, ses possibilités de coordonner les efforts de recherche. Le rapporteur spécial a ensuite présenté plusieurs observations.

Le rapporteur spécial a, tout d'abord, souligné que le budget 1982 était un budget d'attente.

Au sein des dépenses en capital, la croissance des autorisations de programme (29,8 p. 100) est très supérieure à celle des crédits de paiement (+ 8,5 p. 100), en particulier parce que des décisions d'orientation de la recherche n'ont pas encore été prises.

En effet, la définition de la politique du ministère est liée :

- aux résultats du prochain colloque sur la recherche qui servira à l'élaboration de la future loi de programme ;
- aux relations qui s'établiront entre les grands organismes de recherche et, éventuellement, le secteur public étendu.

M. Jacques Descours Desacres a également mis l'accent sur la permanence des grands problèmes de la recherche française :

- le poids très important des recrutements de personnel risqué, à terme, d'annihiler les capacités opérationnelles des organismes ;
- en dépit de la progression des dotations de l'Agence nationale pour la valorisation de la recherche et de l'accroissement des subventions aux industriels qui embauchent des chercheurs, la recherche privée, toujours insuffisante, devrait être stimulée par une aide fiscale ;
- les financements institutionnels sont trop importants au regard des financements programmés, plus sélectifs ; ce constat pose indirectement la question du contrôle de la recherche et fait regretter qu'un corps d'inspection de la recherche n'ait pas été créé ;
- la dispersion des financements est utile car elle permet d'associer plusieurs organismes sur un même thème, mais elle retarde l'exécution des recherches ;
- enfin, notre balance extérieure d'instrumentation scientifique est encore trop déficitaire, puisque les exportations ne représentent que 40,7 p. 100 des importations.

Excipant de l'exemple du Royaume-Uni, M. Maurice Blin, rapporteur général, s'est demandé si le parallélisme entre la croissance des recrutements de chercheurs et la progression de l'efficacité économique de la recherche était total.

Sur proposition de M. Descours Desacres, et sous réserve des observations présentées et des compléments d'information demandés, la commission a émis un avis favorable à l'adoption du budget de la recherche et de la technologie pour 1982.

Au cours d'une seconde séance tenue dans l'après-midi sous la présidence de M. Edouard Bonnefous, président, la commission a procédé à un échange de vues sur les conditions de discussion du projet de loi de finances pour 1982.

M. Edouard Bonnefous, président, après avoir rappelé les délais constitutionnels qui s'imposaient au Sénat pour l'examen du budget, a présenté les difficultés d'un examen sérieux et

approfondi, en raison de l'inclusion des dispositions relatives à l'impôt sur la fortune dans le projet de budget. Le risque d'une réduction importante des débats consacrés, soit aux dispositions fiscales, soit aux crédits est donc évident.

M. Maurice Blin, rapporteur général, a exposé de son côté les contraintes qui pourraient s'imposer, à la discussion des crédits, si l'examen de l'impôt sur la fortune était effectué dans le cadre du budget.

A l'issue d'un large débat, auquel ont notamment participé MM. Henri Caillavet, Pierre Gamboa, Paul Jargot, Christian Poncet, René Monory, et après une étude attentive des délais et des contraintes, la commission a conclu à l'impossibilité d'examiner normalement les dispositions concernant l'impôt sur la fortune dans le cadre du budget, en respectant les délais constitutionnels et sans nuire à une discussion correcte des dépenses de l'Etat.

Elle a chargé son président, M. Edouard Bonnefous, de présenter à M. le Premier ministre une demande tendant à examiner l'impôt sur la fortune en dehors des délais constitutionnels consacrés à l'examen du budget.

COMMISSION SPECIALE CHARGÉE D'EXAMINER LE PROJET DE LOI DE NATIONALISATION

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Henri Duffaut, président d'âge, puis de M. Daniel Hoeffel, président.* — La commission s'est réunie pour procéder à l'élection de son bureau à la suite de la nomination de ses membres par le Sénat en application de l'article 10 de son règlement.

M. Henri Duffaut a tout d'abord rappelé la composition de la commission spéciale comprenant vingt-quatre membres : MM. Bourguine, Ceccaldi-Pavard, Chérioux, Chupin, Ciccolini, Dailly, Dumont, Fosset, Fourcade, Hoeffel, Larché, Lederman, Legrand, Moinet, Monory, Parmantier, Louis Perrein, Pouille, Régnauld, Taittinger, Tomasini, Valade, Vallon et lui-même.

Après l'élection de M. Daniel Hoeffel comme président, la commission a élu son bureau qui est ainsi constitué :

Vice-présidents	MM. Jacques Larché. Henri Duffaut. René Tomasini.
Secrétaires	MM. Raymond Dumont. Josy Moinet. Auguste Chupin.

Elle a ensuite désigné comme **rapporteurs** sur le projet de loi de nationalisation (n° 36, 1981-1982) adopté par l'Assemblée nationale :

— **M. Etienne Dailly** pour ses aspects juridiques et constitutionnels ;

— **M. Jean-Pierre Fourcade** pour ses aspects économiques et financiers ;

— **M. Jean Chérioux** pour ses aspects sociaux.

Jeudi 30 octobre 1981. — *Présidence de M. Daniel Hoeffel, président.* — La commission a, tout d'abord, envisagé le calendrier de ses travaux et examiné la liste des auditions que lui proposait son bureau.

A la suite des interventions de MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade, Jean Chérioux, rapporteurs, Raymond Bourgine, Auguste Chupin, Félix Ciccolini, Raymond Dumont, Charles Lederman, René Régnauld, la commission a arrêté le programme de ses auditions, dont celle de M. Pierre Mauroy, Premier ministre.

MM. Etienne Dailly, Jean-Pierre Fourcade et Jean Chérioux, rapporteurs, ont ensuite exposé à la commission spéciale les grandes lignes des travaux qu'ils comptent poursuivre.

DELEGATION DU SENAT POUR LES COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Mercredi 28 octobre 1981. — *Présidence de M. Jacques Genton, président.* — La délégation a tout d'abord entendu **M. Amédée Bouquerel** présenter des conclusions relatives à diverses propositions de libéralisation dans le secteur des transports aériens de la C. E. E. Le rapporteur a présenté les trois textes complémentaires qui seront examinés par le conseil le 15 décembre : une proposition de règlement concernant l'autorisation de services aériens réguliers interrégionaux de passagers entre les Etats membres ; un rapport de la commission concernant les tarifs aériens de passagers sur les vols réguliers dans la C. E. E. ; une proposition de règlement du conseil déterminant les modalités d'application aux transports aériens des articles 85 et 86 du traité de Rome. Il a particulièrement insisté sur le premier projet qui, s'il ne peut être récusé dans son principe puisqu'il vise à établir des services interrégionaux plus directs venant

s'ajouter aux services aériens traditionnels, pose néanmoins des problèmes institutionnels : la commission apparaissant dans le texte comme un organe supranational octroyant des droits de trafic aérien, des problèmes économiques, avec les risques de détournement de trafic au profit des compagnies britanniques, et des problèmes juridiques relatifs à la nationalité des compagnies bénéficiant des mesures de libéralisation.

En ce qui concerne les tarifs aériens, le rapporteur s'est inquiété des conséquences pour les compagnies aériennes européennes d'une récente proposition de directive de la commission instaurant des procédures uniformes pour la fixation des tarifs et dont l'adoption éventuelle pourrait conduire à une réduction moyenne de 15 à 20 p. 100 des tarifs intracommunautaires actuels.

Pour ce qui est de l'application des règles de concurrence du traité aux transports aériens, M. Bouquerel a noté que, sous l'apparence d'une réglementation de procédure de portée limitée, le projet de règlement soulève des problèmes graves du fait de son champ d'application potentiel très large, du flou de la doctrine de la commission et de l'insuffisance des garanties données quant au respect des droits des Etats membres.

Suivant l'avis de son rapporteur, la délégation a adopté des conclusions rappelant que la conjoncture actuelle rend plus que jamais nécessaire une extrême prudence dans toute mesure éventuelle de libéralisation, qu'il s'agisse des tarifs ou de l'accès au marché. Ainsi la proposition relative aux transports aériens interrégionaux ne peut-elle être approuvée qu'à de multiples conditions ; de même la fixation des tarifs aériens doit tenir compte notamment des contraintes qui sont propres aux compagnies aériennes européennes en matière de coûts salariaux et sociaux, de conditions d'exploitation et d'obligations de service public ; enfin, c'est au conseil et non à la commission qu'il appartient de fixer, dans les meilleurs délais, le contenu de la politique commune des transports.

La délégation a ensuite examiné, sur le rapport de **M. Bernard Barbier**, les propositions de réforme de la gestion du marché des vins de table. Après avoir rappelé les mesures prises en 1979 pour encourager la restructuration du vignoble, l'amélioration de la qualité de la production et l'utilisation des moûts de raisin, le rapporteur a exposé la situation actuelle du marché vitivinicole et analysé les différentes propositions de réforme de la gestion du marché communautaire des vins de table, notamment celles contenues dans le mémorandum du Gouvernement français et celles élaborées dernièrement par la commission.

M. Barbier a soumis à la délégation des conclusions insistant sur la nécessité, pour remédier au déséquilibre du marché, de promouvoir une politique de qualité, mais aussi de supprimer les obstacles au développement de la consommation qui résultent dans certains Etats membres d'une fiscalité discriminatoire. En ce qui concerne les propositions de réforme de la gestion du marché viti-vinicole, il a souligné l'intérêt du développement des distillations préventives, de l'encouragement de l'enrichissement au moyen de moûts concentrés et d'une réforme de procédure permettant la mise en œuvre effective du système du « prix minimum ». Suivant son rapporteur, la délégation a approuvé les conclusions proposées.

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS DU PROJET DE LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE POUR 1981

Mercredi 28 octobre 1981. — La commission a tout d'abord procédé à la constitution de son bureau. Elle a désigné **M. Edouard Bonnefous**, sénateur, en qualité de **président**, et **Mme Colette Goeuriot**, député, en qualité de **vice-président** ; **M. René Tomasini**, sénateur, et **M. René Drouin**, député, ont été nommés **rapporteurs**, respectivement pour le Sénat et pour l'Assemblée nationale.

La commission a ensuite procédé à un large échange de vues sur le projet de loi de finances rectificative pour 1981.

M. René Tomasini, rapporteur, a rappelé que la nationalisation des sociétés Usinor et Sacilor ne permettait pas, en elle-même, de résoudre les difficultés de la sidérurgie.

M. Henri Duffaut a indiqué que la nationalisation de ces sociétés consacrait une réalité.

M. Jean-Louis Masson a invoqué l'absence de plan industriel pour justifier son refus de ce texte.

Mme Colette Goeuriot, vice-président, a souligné que la nationalisation de la sidérurgie était la première étape d'une nationalisation franche et démocratique. Elle constitue une mesure de justice sociale, puisque les patrons ne sont pas indemnisés et prépare la relance de l'industrie sidérurgique. Les organisations de travailleurs et les élus doivent être associés à la préparation des futures lois sur l'organisation du secteur public.

M. Maurice Blin a formulé les observations suivantes :

— l'un des mérites des sociétés non nationalisées est de contraindre leurs gestionnaires à la rigueur ; il est à redouter que les pertes d'exploitation des deux sociétés nationalisées ne soient financées par l'Etat ;

— dans tous les pays d'Europe, il n'est pas vérifié que la nationalisation de la sidérurgie permette d'aboutir à des résultats satisfaisants ;

— aucune nouvelle politique industrielle n'est proposée à l'appui de la nationalisation.

M. Jean-Paul Durieux a rappelé que la nationalisation correspondait à un engagement pris par le Président de la République pendant la campagne électorale ; il a souligné l'intérêt d'une prise de contrôle par l'Etat sans indemnisation.

M. René Drouin, rapporteur, a fourni les précisions suivantes :

— toutes les entreprises nationalisées ne sont pas déficitaires ;

— l'absence de nationalisation de la sidérurgie aurait pour conséquence l'abandon progressif de la filière sidérurgique ;

— un plan industriel a été élaboré, qui doit être prochainement soumis à une « table ronde ».

M. Paul Jargot a affirmé que la nationalisation était la condition indispensable de la mise en œuvre d'une nouvelle politique industrielle.

A l'issue de ce débat, la commission mixte paritaire a décidé, par huit voix contre six, d'adopter le projet de loi de finances rectificative dans la rédaction de l'Assemblée nationale.